

CLI FLAMANVILLE

Assemblée Générale

Mardi 20 Mai 2025

COLLEGE DES ELUS :

FIDELIN Benoît	Président
THOMINET Odile	1 ^{ère} Vice-Présidente
FONTAINE Isabelle	Conseillère départementale
LETOUZE Thierry	Conseiller départemental
BAUDRY Jean-Marc	Délégué communautaire du Cotentin
BIHEL Catherine	Déléguée communautaire du Cotentin
BRISSET Franck	Déléguée communautaire du Cotentin
GUILMETTE Nathalie	Déléguée communautaire du Cotentin
LEMONNIER Thierry	Délégué communautaire du Cotentin
POIGNANT Jean-Pierre	Délégué communautaire du Cotentin

COLLEGE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

JACQUES André	CRILAN
CONSTANT Emile	CREPAN
VASTEL Guy	ACRO
BRISSET Philippe	ACRO
ROUSSELET Yannick	GREENPEACE

COLLEGE DES ORGANISATIONS SYNDICALES :

LUCE Patrick	FO
LIARD Carole	CFE-CGC
HARDY-GIRARD Jonathan	CGT
LELIEVRE Mathieu	CFDT

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES ET DES REPRESENTANTS DU MONDE ECONOMIQUE :

BOUST Dominique	Personne qualifiée
CROCHEMEORE Guillaume	Personne qualifiée
DRUEZ Yveline	Personne qualifiée
FOOS Jacques	Personne qualifiée
LABROUSSE Michel	Personne qualifiée
LARUE Jean-Pierre	Personne qualifiée
VIGOT François	Conseil de l'ordre des Pharmaciens

ASSISTAIENT EGALLEMENT A LA REUNION :

RAMPON Jean	Sous-préfet
PETITJEAN Stéphanie	Directrice de Cabinet
DERETTE Arnaud	Chef adjoint au SIDPC
LE HIR David	Directeur Flamanville 1 et 2
HEINFLING Grégory	Directeur EPR Flamanville
SCHNEBELEN Stéphanie	Communication FLAM 1 & 2
LESERVOT Jean-Baptiste	EDF
LEGRAND Philippe	EDF
TIRAPU Mathilde	EDF
LAFFORGUE-MARMET Gaëtan	ASNR
BARBOT Jean-François	ASNR

EXCUSES :

TRAVERT Stéphane	Député
FAGNEN Sébastien	Sénateur
JEAN Antoine	Conseiller régional
BRIENS Eric	Conseiller départemental
FORTIN-LARIVIERE Axel	Conseiller départemental
MADEC Nathalie	Conseillère départementale
BURNOUF Elisabeth	Déléguée communautaire du Cotentin
DUBOST Nathalie	Déléguée communautaire du Cotentin
GOURDIN Sédrick	Délégué communautaire du Cotentin
CROIZER Alain	Délégué communautaire du Cotentin
LEFAIX-VERON Odile	Déléguée communautaire du Cotentin
MARTIN Jean-Paul	AEPN
HELLENBRAND Bernard	SAUVONS LE CLIMAT
GAFFE Lionel	SFEN
MAGHE Jean-Michel	SFEN
HOVNANIAN Béatrice	Nucléaire en Questions
BARON Yves	Personne qualifiée
HERLEM Eric	Personne qualifiée
VOISIN ERIC	Chambre de commerce et d'industrie
MARBACH Pierre	IRSN

La séance est ouverte sous la présidence de monsieur Benoît FIDELIN.

M. le PRÉSIDENT.- Bonjour à toutes et à tous. Est-ce que vous m'entendez ? Pas très bien ? Dans ce cas, on va faire ainsi et cela va mieux aller.

Merci d'être venu ce matin, ce beau matin de la fin mai pour cette deuxième CLI de l'année, sachant que nous en aurons quatre pendant cet exercice. Nous essayons de passer de trois à quatre, pour être toujours au plus près de l'actualité. Et justement, s'agissant de l'actualité, il y en a eu et il y en aura qui seront évoquées au sein de notre assemblée de ce matin.

Merci, madame la maire de Les Pieux de nous accueillir dans votre belle cité et merci à la communauté d'agglomération du Cotentin et du Pôle – dont la vice-présidente est présente – de nous prêter ses locaux.

1. Validation du compte rendu de l'Assemblée générale du 25 février 2025 (CLI)

M. le PRÉSIDENT.- On va démarrer comme d'habitude par la validation du compte rendu de notre assemblée générale dernière, qui avait eu lieu le 25 février, vous vous en souvenez. Ce compte rendu vous a été adressé. Est-ce qu'il y a des remarques à la suite de ce compte rendu, qui est repris de manière totalement pleine, linéaire.

Monsieur LABROUSSE a la parole.

M. LABROUSSE.- C'est juste une question sur la méthode, monsieur le président : sur le compte rendu, que nous avons d'ailleurs reçu il y a très peu de temps, il y a pas mal d'expressions inaudibles, etc. Est-ce que vous attendez de la part des participants un complément, une information ou une rectification ? Le sens est toujours bon, mais, pour améliorer le compte rendu, est-ce que ce que l'on attend de vérifier et de rectifier les mots, en particulier les mots inaudibles, et il y en avait pas mal ? Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Oui il y en a quelques-uns.

M. TOUSSAINT.- Cela se passe quand les gens ne parlent pas dans le micro.

M. le PRÉSIDENT.- Vous l'avez dit, il y a quelques mots qui sont inaudibles, parce que c'est une retranscription dans son intégralité. Nous l'avons reçue nous-mêmes assez tardivement. Voilà ce qui

explique le fait que cela ait été renvoyé un petit peu tardivement. Il y a quelques mots, mais cela n'obstrue pas la compréhension générale, je pense. Généralement, il y a très, très peu de personnes qui sont en désaccord ou qui veulent amender, rectifier ou corriger cela. C'est la première fois que l'on nous pose ce type de question.

Matthieu demande la parole.

M. TOUSSAINT.- Les propos inaudibles sont liés au simple fait de prendre la parole sans attendre que le micro soit ouvert devant soi. C'est très important et c'est pourquoi on insiste un peu lourdement, je le reconnais, lors de chaque assemblée générale, mais c'est fondamental, parce que c'est ce qui garantit le bon enregistrement des propos des uns et des autres. Cela dit, à propos des « Inaudible », c'est vrai que, si vous avez des points à préciser, si vous vous souvenez de prises de parole que vous avez eues les uns ou les autres et qui ne figurerait pas dans ce compte rendu, on peut toujours l'amender a posteriori. Il n'y a pas de difficulté.

M. le PRÉSIDENT.- En tout cas, merci de votre question, parce que c'est quand même très empirique de faire cela, et ce n'est pas toujours facile, tout comme le fait que chacun doive se représenter chaque fois qu'il prend la parole, mais cela aide au décryptage.

En matière de présentation, justement, j'ai eu un petit oubli : monsieur le sous-préfet, Jean RAMPON, est avec nous ce matin. Je voulais vous saluer puis vous remercier d'être présent à cette CLI de Flamanville. De même, madame PETITJEAN est présente. Elle est la directrice de cabinet du préfet de la Manche. Pour terminer, le commandant de la base navale se trouve également parmi nous. Fort heureusement, j'ai des adjoints. Ce ne sont pas des oubli volontaires, mais « *Work in progress* », comme disent les Anglais.

L'adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 Février 2025 n'est pas renseignée oralement

2. Avis de l'ASNR sur les CNPE de Flamanville 1 & 2 et Flamanville 3 pour l'année 2024 (ASNR)

M. le PRÉSIDENT.- Nous allons passer au deuxième point. En début de cette CLI, c'est l'ASNR qui va un peu tenir le micro pour rendre son avis. C'est quelque chose que nous avons chaque année et qui est toujours intéressant. C'est assez court, mais cela nous permet de nous remémorer un peu des éléments de

fonctionnement. Il s'agit de son avis sur le fonctionnement du CNPE de Flamanville, du moins 1, 2 et 3, les trois pour l'année 2024. Et puis, l'ASN, en la personne de M. LAFFORGUE-MARMET, reviendra sur l'autorisation de procéder aux opérations de gestion et de surveillance d'une zone de pollution dans le périmètre de nos IBN.

Je vous laisse la parole pour ces deux interventions, sachant qu'entre les deux, vous pourrez poser les questions que vous souhaitez poser.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Merci, monsieur le président. Vous avez dit en introduction que cette CLI présentait pas mal de sujets d'actualité plutôt récente, mais nous allons quand même commencer en prenant un peu de recul sur l'année 2024. Il s'agit d'une présentation de l'ASN, mais il s'agit bien de l'avis de l'ASN, puisque l'ASN n'a été créée qu'au 1^{er} janvier 2025, et que pour 2024, c'est encore l'ASN qui a donné son avis sur la sûreté nucléaire et la radioprotection pour la centrale de Flamanville 1 & 2 et pour l'EPR.

Je commencerai par la centrale de Flamanville 1 & 2. Comme vous le savez sans doute, si vous suivez depuis un certain temps les avis de l'ASN et de l'ASN, il y a une appréciation générale. Et donc, pour la centrale de Flamanville 1 & 2, l'ASN considère que les performances de la centrale pour l'année 2024 rejoignent l'appréciation globale qu'elle porte sur le parc d'EDF.

Pour rentrer dans le détail, il y a une stabilité, en 2024, des performances générales de la centrale de Flamanville 1 & 2. Cette stabilité est présente concernant l'aspect sûreté dans la conduite des installations. Néanmoins, si je m'intéresse à la conduite, il y a quand même un attendu de la part de l'ASN et de l'ASN concernant une meilleure rigueur d'exploitation, notamment en lien avec la surveillance de l'installation, parce qu'il y a eu un certain nombre d'événements en 2024 qui ont montré que cette rigueur d'exploitation pouvait parfois être mise en défaut.

Sur la partie maintenance, comme vous le savez, il y a eu un événement qui a été évoqué dans l'une des CLI de l'année dernière, un événement sur un diesel, avec un aléa dans le cadre de l'arrêt de la tranche 2. Néanmoins, malgré cet aléa, les activités de maintenance ont été maîtrisées par l'exploitant et il va y avoir un arrêt dimensionnement en fin de cette année. C'est un arrêt qui concerne toujours le réacteur deux, mais il a pour but de remplacer les quatre générateurs de vapeur. L'ASN met un point d'attention sur la

coordination de la surveillance des activités sous-traitées, en particulier pour cet arrêt de Flamanville 2, parce qu'il va y avoir un grand nombre d'activités durant cet arrêt, dont une bonne partie est sous-traitée.

Cette fois encore, à propos de la radioprotection, il y a une stabilité des performances de la centrale, avec notamment un processus de détection et d'analyse des écarts qui est efficace. Mais on retrouve encore des anomalies, que ce soit en matière de port des équipements de dosimétrie ou de la maîtrise du risque de dispersion. Il y a encore des événements sur ces sujets-là, comme on en avait retrouvé les années précédentes. Il y a donc encore des progrès à faire dans ce domaine.

Et puis, s'agissant de l'environnement, là encore, on note une stabilité de la performance. Ici, le sujet porte peut-être quand même sur le fait d'être plus rapide dans la détection des anomalies et sur le fait de rendre plus rigoureux le traitement des déchets qui sont produits pendant les arrêts.

Le panorama sur la centrale de Flamanville 1 & 2, c'est quand même un panorama de stabilité des performances durant l'année 2024.

Pour Flamanville 3, l'année 2024 a quand même été extrêmement particulière. Il y a eu quand même deux phases dans l'année 2024. Une première phase a concerné les opérations préalables à la mise en service, et puis une deuxième phase a concerné les premiers essais de la tranche en opération après la mise en service. Effectivement, l'ASN a déjà été amenée à se prononcer sur les opérations préalables à la mise en service, puisqu'elle a donné son autorisation le 7 mai 2024. L'ASN considère effectivement que EDF a mené un travail important pour aboutir à cette autorisation.

On rappelle des choses qui ont déjà été dites dans cette CLI, je ne vais donc pas y passer trop de temps. Mais effectivement, on a quand même réalisé un certain nombre d'inspections, que ce soit sur les essais préalables à la mise en service ou que ce soit sur les sujets de suivi de l'inspection de revue, une inspection qui avait eu lieu en 2023 et qui vous avait été encore présentée en CLI.

Juste un chiffre : entre le début de 2024, et donc la délivrance de l'autorisation datant du 7 mai 2024, on a réalisé 18 jours d'inspection sur le réacteur EPR de Flamanville. Pour vous donner un ordre de grandeur, une centrale quatre tranches comme celle de Paluel, c'est au total une trentaine de jours d'inspection par an. Cela permet de se faire une représentation, parce que ce n'est qu'une partie de l'activité que nous avons

réalisée sur l'EPR, mais cela permet de se représenter la charge de travail pour l'ASN qu'a été le contrôle de la mise en service de ce réacteur.

À propos des activités de démarrage, on se situe donc après le 7 mai : effectivement, comme cela vous avait été présenté, il y avait trois phases de travail de l'ASN et de l'IIRSN, et maintenant de l'ASNR. Il y avait le contrôle des essais au démarrage, il y avait le suivi des aléas dans le cadre de ces opérations. Et puis, il y a des inspections plus classiques. Concernant les opérations de démarrage en particulier, l'ASN considère que l'exploitant a su maîtriser ces activités d'essais de démarrage et qu'il a traité de manière adéquate les aléas qu'il a pu rencontrer tout au long de l'année 2024. À propos des ESS, donc des événements significatifs, on en a beaucoup parlé aussi dans cette CLI, il y a eu une cinquantaine d'événements significatifs dont le tiers a été classé en niveau un. Effectivement, il y a des sujets particuliers liés à la montée en compétence des agents et au passage d'une culture qui était jusqu'alors une culture de chantier. Quand il y avait un aléa, on essayait de traiter le plus rapidement possible l'aléa avant de se poser la question de ce qu'étaient les impacts sur le référentiel ou les impacts de sûreté. C'est ce que l'on a noté tout au long de l'année 2024. Effectivement, la grande majorité des événements ont des causes organisationnelles et humaines et assez peu d'entre eux sont liés à des défaillances matérielles. Il y en a un certain nombre, mais ils sont limités par rapport au volume d'événements.

Ces erreurs humaines ont été détectées immédiatement et ont abouti à la remise en conformité rapide de l'installation. Il n'y a donc pas eu d'enjeu de sûreté majeure. Ce qui est également important dans ce cadre, c'est plutôt ce que met en place EDF pour répondre à ces événements. Dans le cas présent, l'ASN considère que ces mesures qui ont été prises par EDF à la suite de ces événements sont pertinentes et sont adaptées aux enjeux qui sont présents sur l'installation. C'est-à-dire que le principal enjeu réside dans le fait d'essayer de traiter ce changement qui consiste à passer d'une phase de culture de chantier à une culture d'exploitation, et c'est quelque chose qui est difficile. EDF met donc en place des mesures. Ces mesures nous semblent pertinentes et adaptées, et certaines ont déjà montré une efficacité certaine.

Il y a un point particulier : la mise en œuvre des fondamentaux de conduite. Comme on avait pu le lire à propos de Flamanville 1 & 2, cela concerne la rigueur d'exploitation, d'une certaine manière. Ici aussi, on attend effectivement une rigueur accrue, parce qu'il peut y avoir des événements qui ont montré que c'était encore perfectible, et en particulier sur la maîtrise de la réactivité et puis sur le fonctionnement des groupes électrogènes, des diesels de l'EPR.

En parallèle de cette activité de démarrage, on a commencé aussi à faire des inspections classiques, comme on le fait pour le reste du parc, comme on le fait pour Flamanville 1 & 2. On vous a indiqué un certain nombre de sujets que l'on a pu évoquer et dont vous avez vu les lettres de suite : le confinement, la maîtrise de risque incendie, les rejets dans l'environnement, la maîtrise de la configuration de l'installation, le suivi en service des équipements sous pression nucléaire, etc. L'organisation mise en œuvre par EDF est satisfaisante, sauf sur deux sujets, qui sont : le suivi et la réalisation des prélèvements d'eau et des rejets, et la gestion des déchets. Effectivement, concernant ces deux sujets relevés lors de ces inspections, il y a un sujet qui est toujours une question d'appropriation et de gestion par l'exploitant des équipements qui participent au suivi des rejets. L'exploitant ne s'est pas encore approprié ces équipements. Ainsi, quand il a fallu aller en inspection voir comment on faisait tel ou tel prélèvement, il y avait encore une appropriation perfectible. Le deuxième sujet concernant la gestion des flux de déchets, c'était plutôt le fait que l'EPR doit se préparer à ces arrêts. Comme pour toute installation, il va y avoir un certain nombre d'arrêts durant son existence. Et effectivement, pour l'instant, cette préparation à la gestion des flux de déchets, ce qui est quand même quelque chose de complexe, n'était pas à l'attendu. Le prochain arrêt va arriver d'ici quelques mois ou quelques années et il faudra donc que l'exploitant soit prêt à ce moment-là.

Si je reprends tous les chiffres : si on prend la totalité du contrôle de l'ASN en 2024 sur l'EPR, ce sont 19 jours plus 18 jours, donc 37 jours d'inspection. Comme je le disais, c'est à comparer avec une centrale comme celle de Paluel, qui est à peu près à 30 jours d'inspection. Je reviens beaucoup sur ce chiffre, mais cela montre quand même l'effort que l'ASN et l'IRSN, et maintenant l'ASNR, font pour encadrer et pour contrôler l'exploitant dans le cadre de la mise en service de Flamanville 3.

Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT.- Est-ce que vous avez des questions sur ce compte rendu de l'ASNR ? Non, il n'y a pas de questions.

3. Avis de l'ASNR sur les CNPE de Flamanville 1 & 2 et Flamanville 3 pour l'année 2024 (ASNR)

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur LAFFORGUE-MARMET, vous nous avez parlé d'un point de progrès possible pour EDF dans le cadre de la gestion des déchets et vous allez justement nous expliquer maintenant le second point, qui traite de la surveillance de la gestion des déchets. Je vous laisse la parole.

M. BARBOT.- Je m'appelle Jean-François BARBOT, je suis chef du pôle EPR-REP de la division de Caen. Effectivement, je vais vous présenter la décision d'autorisation qui a été signée début avril par l'ASN, qui autorise EDF à procéder aux opérations de gestion et de surveillance de la zone de déchets historiques. La zone de déchets historiques, c'est une affaire qui date maintenant de quasiment dix ans. Juste pour revenir un peu sur l'historique : en 2016, dans le cadre de travaux d'aménagement du parking Nord – je ne sais pas si vous le situez sur la photo d'en bas, mais c'est la partie « Entrée de site », là où se trouve le parking EPR –, lors des travaux de réalisation du parking, l'exploitant, notamment dans le cadre des travaux de réalisation de canalisations d'eaux pluviales, a identifié des déchets enfouis sous le sol. Dès que l'exploitant a identifié ces déchets, il en a informé l'ASN. Ainsi, en collaboration avec l'ASN, des contrôles complémentaires ont été réalisés durant les années qui ont suivi cette découverte, en 2017 et 2018, l'idée étant de déterminer précisément le périmètre de l'enfouissement de ces déchets, de caractériser la superficie et les volumes de déchets et d'identifier le type de déchets en question.

Finalement, cette caractérisation a permis d'identifier que les déchets se trouvaient environ sur une parcelle d'un hectare, qu'ils étaient enfouis à une profondeur entre un et sept mètres. Le volume estimé des déchets a été estimé entre 3500 et 5000 mètres cubes. Ils se trouvaient au milieu des terres de remblai. C'était un peu un mélange de tout.

Ces expertises aussi ont permis d'identifier la nature de ces déchets et il y avait deux types de déchets. Il y avait ce que l'on appelle des déchets de type DIB (Déchets industriels banals). Ce sont des plastiques, des morceaux de verre, des déchets de construction (graviers, gravats, ferrailles). L'exploitant, assez rapidement, a identifié que ces déchets, en gros, provenaient de la décharge du chantier des réacteurs numéro 1 & 2, dans les années 80 et que c'était une zone de décharge des déchets de chantier. Mais il y avait également d'autres équipements, notamment de la ferraille. Il y avait eu une tempête en 87 qui avait arraché des tôles des bâtiments. On avait donc placé les tôles dans cette fosse.

Et s'agissant du deuxième type de déchets, en moins grand nombre, mais ce n'était quand même pas neutre, c'étaient des sacs qui contenaient des tenues de travail, donc des tenues blanches qui sont utilisées

en zone contrôlée. Ces tenues se trouvaient dans des sacs. Quand on a ouvert les sacs et que l'on a analysé et contrôlé les tenues, il y avait du cobalt 60 qui était fixé sur les fibres. Ces enfouissements étaient très localisés et ils ont été datés assez rapidement à l'incendie survenu en 1991 au niveau de la laverie du site. Pendant cette caractérisation et l'identification de ces déchets, EDF a procédé dans un premier temps à une excavation des déchets et à leur évacuation dans une filière conventionnelle. Ce sont des déchets banals, qui n'ont pas d'activité autre. Ainsi, ce sont 5000 mètres cubes qui ont été évacués.

Concernant les tenues de zone contrôlée, il y en avait environ 800. Elles ont été retirées et expédiées dans des filières adéquates pour éviter toute contamination environnante. Et il y a eu des analyses qui ont permis de confirmer qu'il n'y avait pas de contamination des terres et que seules les tenues qui se trouvaient dans des sacs étaient contaminées.

Ensuite, il y a eu différentes opérations qui ont été menées par le site pour trier les terres, pour excaver les matériaux, pour trier les DIB, les ferrailles, et pour transporter tout cela dans des filières adéquates. Il y a eu également un travail de séparation des terres propres des terres sales, pour remployer les terres propres sur le site et pour évacuer les terres sales qui contenaient des métaux dans des filières adéquates. Tout cela a permis de traiter environ 25 mètres cubes de terre et de remblais, environ la moitié de ce qui se trouvait sur la zone. Ici, on voit une photo du matériel qui a été utilisé pour effectuer ces travaux.

À propos de la situation actuelle : maintenant et depuis 2019, un aménagement a été réalisé sur cette zone, à l'issue des travaux partiels qui ont été effectués par EDF. Il y a donc un parking qui se retrouve sur la zone. La zone est ainsi recouverte par du bitume. Cette zone se retrouve en limite de site, parce qu'il y a une partie qui se situe au niveau des zones de protection physique des installations. Il reste encore 30 000 mètres cubes de terre et de gravats, qui contiennent entre 1000 et 3000 mètres cubes de déchets. Les déchets qui restent sont des déchets DIB (plastiques, gravats, etc.), mais il n'y a plus de plus de tenues souillées.

À la suite de la mise en place du parking, l'exploitant a opéré une surveillance de la zone à travers trois piézomètres. En gros, l'idée est de s'assurer, de vérifier – il s'agit plutôt de vérifier que de s'assurer – qu'il n'y a pas de pollution qui s'infiltra dans les nappes, une pollution qui serait liée à cet amas de déchets. Trois piézomètres ont été mis en place, un en amont et deux en aval. Ce sont les petits points jaunes que vous voyez sur la diapositive. Et sur la base de ces piézomètres, des relevés ont été réalisés à fréquence

trimestrielle et sur différents paramètres. Cela concerne le pH, la conductivité, les hydrocarbures et certains métaux, et on procède également à toutes les mesures d'activité pour s'assurer, comme je vous le disais, que les tenues souillées et contaminées au cobalt étaient bien enfermées dans des sacs et qu'il n'y a pas eu de pollution dans la terre.

On rentre dans une phase de plan de gestion. On avait une zone qui avait été identifiée avec des marquages radiologiques. En 2021, on a demandé à EDF de déclarer la zone de déchets historiques en tant que stockage historique de déchets radioactifs et de présenter un plan de gestion adéquat. Dans un premier temps, il a été inscrit au PNGMDR (Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs) radioactifs. C'était en 2022. En parallèle, on a demandé à EDF de proposer un plan de gestion, plan qui nous a été transmis en mars 2023, il y a donc un peu plus de deux ans. S'agissant de ce plan de gestion, l'idée est de dresser un état des lieux de l'état actuel de la situation et de décider ce que l'on en fait. Il y a un état des lieux qui a été fait. La zone ne contient pas de déchets radionucléides artificiels. En gros, les déchets potentiellement contaminés étaient des tenues, mais elles ont été retirées. Les déchets ne sont pas en contact avec les eaux souterraines. Il faut avoir en tête, concernant la hauteur des déchets, qu'ils ne sont jamais au niveau des nappes d'eau, mais se situent au-dessus. Il n'y a donc pas de mélange entre les déchets et la fluctuation de la nappe d'eau. Il n'y a eu aucun marquage identifié lors des contrôles trimestriels qui ont été réalisés depuis 2018. Il y a eu seulement deux marquages qui ont été identifiés sur les métaux et les hydrocarbures. Par rapport à ce constat, EDF a fait deux propositions de scénario de gestion et c'est ce qui se pratique régulièrement pour ce genre de dossier. Il y a ce que l'on appelle la « Démarche de référence », qui consiste à supprimer complètement la pollution. Il s'agit donc de retirer l'ensemble des déchets pour revenir à l'état initial de la zone, telle qu'elle était avant les années 80. Et il y avait une autre option, dénommée « Assainissement poussé », qui consiste à maintenir l'état actuel de la situation, c'est-à-dire qu'une partie des déchets ayant été retirée, on s'assure que ceux qui restent n'ont pas d'impact sur l'environnement et que la surveillance réalisée actuellement permet de maîtriser la situation.

Les deux scénarios sont analysés. À propos du premier, l'assainissement complet, la démarche de référence consiste à classer cette zone du parking et à retirer tous les déchets. Vous vous rendez bien compte que cela a rendu indisponible le parking le temps des travaux. Cela oblige à intervenir sur la protection physique des installations. Comme je vous le disais, il y a une partie de la zone qui se retrouve en

limite de site et cela voudrait dire qu'il faudrait supprimer la protection physique des installations pendant les travaux. Cela a conduit également à modifier les flux de transport nucléaire du site.

Quant à l'autre scénario, l'assainissement poussé, il y a une évaluation des risques sanitaires qui a été menée, le but étant d'identifier d'éventuels impacts sur les personnes en l'état actuel de la zone, le parking, et de son usage. Les seuls risques, c'est une potentielle inhalation ou une ingestion de poussières, mais elles sont absentes du fait du recouvrement de la zone par l'enrobé. Finalement, on considère qu'il n'y a pas de risque sanitaire. Ainsi, l'usage actuel du milieu est compatible avec la zone d'étude, donc un parking. Ici, c'est un schéma macro qui vous est présenté à droite de la zone, avec le fait que l'enrobé évite toute inhalation éventuelle de produits, de substances chimiques ou autres.

En conclusion, l'ASNR a considéré que le scénario actuel, avec une dépollution partielle et la mise en place d'une couverture par enrobé, est satisfaisant et donc compatible avec l'usage actuel. Une décision ASNR du 1er avril a autorisé EDF à rester dans la configuration actuelle, tout en menant encore pendant quatre ans des contrôles périodiques trimestriels sur les substances évoquées précédemment. Dans quatre ans et en fonction des résultats, on se reposera la question sur le fait d'ajouter éventuellement des paramètres, parce qu'il y a des paramètres à propos desquels il y aurait eu des évolutions qui n'étaient pas attendues, ou bien sur le fait de réduire la voilure, si on voit qu'il n'y a pas d'évolution de la situation à la hausse.

En gros, dans quatre ans, on se posera la question : quid des contrôles complémentaires à réaliser ou pas dans cette zone ?

M. le PRÉSIDENT.- Merci. On prend note de cette décision du 1^{er} avril, celle qui autorise EDF à gérer et surveiller la zone comme elle a pu le faire. Rendez-vous dans quatre ans, mais en attendant ces quatre ans, est-ce que vous avez des questions ? Yannick ROUSSELET, Guy VASTEL et Thierry LETOUZE ont la parole.

M. ROUSSELET.- Quand on regarde cela, évidemment, on voit bien que cela ne fait pas très sérieux comme histoire, mais on va dire que c'est une histoire ancienne et on va dire que l'on n'y pense plus. Simplement, j'avais une question : y a-t-il quand même une enquête interne chez EDF pour essayer de comprendre comment nous en sommes arrivés là ? Je ne discute plus de la situation aujourd'hui puisqu'elle a été décidée, il n'y a donc pas de sujet, mais c'est vraiment la question historique. C'est-à-dire : comment,

à un moment donné, on peut avoir une situation dans laquelle on va placer tous ces déchets comme si on le faisait dans une simple déchetterie à l'autre bout du chantier ? Cela paraît quand même un peu incroyable. Encore mieux : comment peut-on arriver au fait que des tenues qui ont été en zone puissent être mélangées avec le reste des déchets ? Cela pose la question de la comptabilité des tenues, de la comptabilité de ces déchets. Je ne sais pas jusqu'où vous avez poussé l'enquête, pour évidemment éviter que cela se reproduise ailleurs. D'ailleurs, cela peut être intéressant de savoir si d'autres sites ont quelques fois eu ce même type de problème. Je n'en ai pas l'impression.

Quoi qu'il en soit, est-ce qu'il y a eu une enquête interne pour arriver à comprendre ? Parce qu'on dit « Histoire ancienne », mais pas aussi ancienne que cela. C'est-à-dire que, normalement, on est à une période où l'on a quand même conscience de ce que représentent ces déchets, auxquels, théoriquement, on prête quand même attention. On n'est plus à l'époque où on allait tous les mettre en terre à l'autre bout du site. Dans le cas présent, c'était pourtant le cas. Ce serait bien que vous puissiez nous dire si vous avez enquêté en interne pour comprendre comment on a pu en arriver là.

M. LE HIR.- Bonjour à vous. Oui, il y a eu une enquête interne. Il y a eu un événement significatif Environnement qui a été déclaré par le site. C'était en août 2017, et cela a été déclaré auprès de l'ASN, avec une information faite aux pouvoirs publics, à la CLI et à la presse. C'est une information qui avait été présentée en CLI en octobre 2017. Je ne dispose pas des éléments issus de ce compte rendu d'événement significatif Environnement, mais, en tout cas, quand on fait un compte rendu d'événement significatif, on cherche les causes profondes et on analyse ces différentes causes de façon justement à éviter de reproduire ce type de situation. Il y a donc bien eu une enquête interne.

M. ROUSSELET.- Je ne doute pas qu'il y ait eu une enquête. La question est : pourquoi ? C'est la question des causes. Je suis surpris que vous ne puissiez pas nous dire cela ce matin, parce que c'était prévu à l'ordre du jour de parler de cela. Je pensais qu'à un moment donné, vous alliez nous dire que c'était une erreur qui avait été faite par je ne sais quelle entreprise, ou chez nous, chez EDF, qu'il y avait eu un problème de gestion, que c'étaient peut-être dans les habitudes de l'époque. Je n'en sais rien, mais ce serait bien de comprendre comment on a pu en arriver là, parce que, objectivement, tout le monde va s'accorder à dire que c'est quand même une erreur de faire ce genre de choses.

M. LE HIR.- effectivement, je n'ai pas repris le compte rendu de l'époque, sachant que ce compte rendu vous avait été présenté en octobre 2017 en CLI. Je n'ai donc pas repris ces éléments pour la CLI d'aujourd'hui.

M. ROUSSELET.- À l'époque, on nous avait répondu que l'enquête était en cours et que l'on nous dirait comment on en était arrivé là, mais on n'a jamais eu d'explication. Si on ne peut pas l'avoir aujourd'hui, ce serait bien qu'une autre fois vous puissiez nous expliquer quel est le scénario qui fait qu'à un moment donné, il y a des gens qui portaient quand même des tenues contaminées – c'est une réalité, elles ont été en zone, puisqu'elles sont contaminées – et comment peut-on en arriver à les placer dans des sacs et aller les balancer en pleine terre ? Cela paraît quand même assez hallucinant. Cela ne fait pas sérieux. Ce serait important que l'on puisse comprendre comment cela s'est produit.

M. le PRESIDENT.- Merci. La parole est à M. VASTEL.

M. VASTEL.- Je voulais poser une question : depuis 2018, cela a été surveillé et il y a des piézomètres. À ma connaissance, je n'ai pas vu apparaître les résultats des piézomètres dans le bilan environnemental d'EDF depuis 2018. Il n'y a peut-être pas grand-chose, mais ce serait bien que l'on puisse avoir les résultats des piézomètres qui ont été mis en place, là où il y a les déchets, pour l'année.

Et puis, concernant le terme « Assainissement poussé », dont a parlé l'ASNR, on a l'impression qu'« Assainissement poussé » signifie que l'on ne fait rien. Ce n'est pas vraiment un assainissement. C'est-à-dire qu'on laisse en l'état. Voilà ce que je voulais dire.

M. le PRESIDENT.- L'ASNR va vous répondre.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Je laisserai aussi EDF apporter son point de vue, mais j'ai juste deux éléments : ces piézomètres ne font pas partie de la surveillance environnementale réglementaire. C'est pourquoi ils ne sont pas transmis dans les bilans. Ils ne font pas partie de la surveillance environnementale qui fait partie de la décision des modalités de Flamanville 1 & 2.

Un deuxième point : pourquoi « Assainissement poussé » ? Parce qu'on a déjà trié 25 000 mètres cubes de terre. Ce n'est pas moi personnellement qui l'ai fait, mais c'est EDF qui a trié 25 000 mètres cubes de terre, c'est-à-dire la moitié. C'est pourquoi ce scénario est appelé « Assainissement poussé ». C'est parce

qu'il prend bien en compte le fait qu'une partie des terres souillées et l'entièreté des tenues ont déjà été amenées dans une filière de traitement adaptée.

M. VASTEL.- Est-ce qu'il y aurait moyen d'avoir les résultats des piézomètres dans le bilan environnemental, parce que c'est quand même une zone où il y a des déchets ?

M. LE HIR Il faut déjà que je vérifie si, effectivement, ces piézomètres ne font pas déjà partie de la communication du bilan environnemental que l'on vous envoie tous les ans. Je serais surpris qu'ils n'y figurent pas.

M. VASTEL.- Ce serait bien.

M. LE HIR.- Selon moi, ils y sont, parce que tous les piézomètres font partie du bilan environnemental.

M. le PRESIDENT.- Quand on a abordé le sujet, lors de votre compte rendu annuel, celui que vous faites donc tous les ans, je ne me souviens pas que cela figurait dans le compte rendu.

M. LE HIR. Je vais vérifier.

M. le PRESIDENT.- Oui, on va vérifier, mais ces comptes rendus sont des résumés.

M. LE HIR.- Oui, et peut-être n'avions-nous pas mis en exergue que c'étaient les piézomètres qui étaient associés à la déchetterie historique. C'est peut-être cela que l'on va devoir préciser, on va vérifier.

Je pense qu'à la prochaine CLI, on fait d'abord la présentation du bilan environnemental. Si cela n'avait pas été fait avant, cela nous donnera l'occasion de le faire figurer lors de la prochaine CLI.

M. le PRESIDENT.- Rendez-vous à la prochaine CLI. Thierry LETOUZE a la parole.

M. ROUSSELET.- À ce moment-là, vous nous direz en même temps ce qu'avait produit l'enquête et comment nous avions eu cette ratée.

M. LE HIR.- Je prends l'engagement de le faire, Monsieur ROUSSELET, il n'y a pas de souci.

M. LETOUZE.- Simplement, je veux faire un petit focus sur un déchet qui n'a pas été évoqué, ou alors je suis passé à côté, et qui est un déchet un peu particulier, je veux parler de l'amiante. Dans des décharges datant des années 80, il ne serait quand même pas surprenant de retrouver ce type de déchet. Je voulais

savoir s'il y a eu des recherches spécifiques entreprises sur les déchets d'amiante et, si on en a retrouvé, le bitumage du parking peut-il être considéré comme étant un encapsulage susceptible de protéger les usagers ?

M. le PRÉSIDENT.- Bonne question, merci Thierry.

M. LETOUZE.- Je vous en prie.

M. BARBOT.- À ma connaissance, il n'y avait pas d'amiante, mais on va vérifier. Selon moi, ce n'étaient vraiment que des déchets de construction, c'est-à-dire essentiellement du béton et de la ferraille. Mais je peux vérifier.

Quant à la deuxième question : selon moi, même s'il y avait de l'amiante, effectivement, le fait d'enrober... Le risque d'amiante, ce sont les fibres, la dispersion de fibres dans l'environnement. À partir du moment où il y a un enrobé, cela encapsule les fibres et cela évite éventuellement qu'elles se dispersent dans l'environnement. Toutefois, on vérifiera la partie amiante et on vérifiera aussi s'il y avait vraiment des déchets amiantés dans le stockage.

M. le PRÉSIDENT.- Il n'y a donc pas d'amiante pour l'instant. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette gestion des déchets ? Non.

4. Point sur les événements significatifs de niveau 0 et de niveau 1 – Flamanville 1 et 2 (Exploitant - ASNR)

- **Retour sur l'incident du samedi 22 mars, fuite de vapeur sur Fla 1**
- **Procédure de déclenchement du PUI**
- **Procédure de déclenchement du PPI**
- **Quels sont les enseignements à ressortir de cet incident sur les réacteurs 1300MW et sur les générateurs vapeur ?**

M. le PRÉSIDENT.- On va donc passer à un point très important de cette CLI, le point sur les événements significatifs 0 à 1. Il s'est passé quelque chose le 22 mars dernier. Je ne vais pas revenir sur le déroulé de tout cela, puisque l'exploitant va le faire. Cet incident, comme nous l'avons tous noté, comme la presse et EDF l'ont également dit, était tout sauf anodin. On va revenir rapidement sur les caractéristiques

de cet incident qui s'est révélé être une fuite de vapeur, sur la procédure des déclenchements des PU et PPI, bien sûr. Puis, face à cela, on va voir surtout quels enseignements et quels bilans il faut ressortir de cet incident, notamment en phase de révision des réacteurs qui ont 40 ans et l'installation de nouveaux générateurs de vapeur qui sont heureusement prévus.

Concernant ce sujet-là, qui est un sujet important, pour ne pas préempter le ton du débat qui est fondamental, je vais juste demander à l'exploitant de revenir sur l'incident et sur les procédures, de le faire d'une manière précise, mais le plus rapidement possible. De la même façon, je vais demander son avis à l'ASN.R. Tout cela, afin que l'on puisse ensuite passer au débat et à toutes vos questions portant sur cet incident, et pour que la plupart des questions puissent être posées.

La parole est d'abord à l'exploitant. David LE HIR, vous avez la parole.

M. LE HIR.- Merci. Sur les premières planches, vous avez pour information les différents événements significatifs qui ont été déclarés par le CNPE de Flamanville 1 & 2 depuis la dernière assemblée générale de la CLI. Il y a un grand nombre d'événements de niveaux zéro sur lequel je ne reviens pas. On a listé ces événements dans les différents domaines de sûreté, de radioprotection et également d'environnement.

Je reviens sur l'événement significatif de niveau 1, qui a été déclaré pour Flamanville 1, du moins le début de Flamanville 1 & 2. À la suite de l'événement du 22 mars 2025, comme vous l'avez précisé, un événement significatif de niveau 1 a été déclaré en raison d'un dépassement d'un critère portant sur le début de fuite sur cette unité numéro 1.

Que s'est-il passé précisément ce 22 mars 2025 ? Nous étions en arrêt à chaud. Plus précisément, la chaudière était à 155 bar, on était à 300 degrés, on était en fin d'arrêt pour maintenance. Nous étions donc dans la phase d'arrêt pour maintenance que je vous avais présentée lors de la dernière assemblée générale de la CLI, un arrêt pour maintenance qui avait débuté le 6 décembre. Nous étions dans la dernière opération que l'on réalise sur ce palier d'arrêt à chaud, avant d'engager les opérations de divergence du réacteur. C'est-à-dire que l'on commence à mettre la réaction nucléaire. Durant ce palier d'arrêt à chaud, le bâtiment réacteur était fermé, il n'y avait donc personne à l'intérieur du bâtiment réacteur, toutes les opérations étaient réalisées au niveau des armoires dans les différents bâtiments électriques, notamment au niveau de la salle de commande.

En salle de commande, à 12 h 10, il y a eu des alarmes qui étaient relatives à des détections incendies dans le bâtiment réacteur de cette unité. Comme il y a eu le déclenchement d'alarmes incendie, des acteurs en salle de commande ont pris les fiches d'alarme conformément à ce qui est attendu. En prenant tout de suite la fiche d'alarme, c'est ce que l'on attend aussi en termes de rigueur d'exploitation, de façon à pouvoir dérouler le processus d'orientation initiale incendie et secours, en cas de détection d'alarme incendie dans les différents bâtiments du site. Dans cette application du document d'orientation incendie, ils ont réalisé les premières actions et ils ont notamment aussi appelé les secours externes, plus précisément le SDIS.

En parallèle, il y a la détection d'une fuite par l'équipe de conduite. Ils constatent effectivement un delta entre ce que l'on appelle l'appoint, donc la charge, et puis le soutirage, donc la décharge. C'est effectivement un phénomène qui est associé à la détection d'une fuite au niveau du circuit primaire. Du coup, les équipes de conduite ont certifié qu'il n'y avait pas de feu, qu'il n'y avait pas d'incendie dans le bâtiment réacteur. Ces alarmes déclenchées par les détecteurs incendie avaient été déclenchées par la vapeur issue de cette fuite du circuit primaire. Comme je vous l'ai dit, on était à 155 bars dans le circuit. On était donc face à un événement de fuite de vapeur qu'il fallait gérer. Pour gérer cet événement, des équipes de conduite ont mis en place des procédures et elles ont déroulé, là aussi de manière conforme, les différentes procédures qui avaient deux objectifs. Le premier, abaisser la pression et la température du circuit primaire. C'est une conduite qui s'appuie sur des procédures sur lesquelles les équipes sont régulièrement entraînées sur simulateur, de façon à avoir une conduite appropriée et efficace, en tout cas, qui permet de parvenir à ces objectifs. Ainsi, on a obtenu une baisse rapide du débit de fuite par la baisse de pression du circuit primaire. Le deuxième objectif, c'est la collecte de l'eau qui est issue de cette fuite du circuit primaire, donc une collecte de l'eau à l'intérieur du bâtiment réacteur qui est faite du fait de la conception du bâtiment réacteur. On collecte effectivement cette eau dans des puisards situés à l'intérieur du bâtiment réacteur et cette eau est ensuite collectée par différentes filières, soit des filières de traitement, soit, ensuite, des filières de recirculation, de façon qu'il n'y ait aucun impact pour l'environnement.

Cet événement n'a eu aucun impact sur la sûreté, mais je vais y revenir, aucun impact sur la santé, puisqu'il n'y avait personne dans le bâtiment réacteur. Toutes les opérations qui ont été menées à la suite de cela ont fait l'objet d'une analyse de risques poussée en matière de sécurité et d'environnement. Et il n'y a donc eu aucun impact pour l'environnement.

Ici, c'est le bâtiment réacteur. Dans le bâtiment réacteur, il y a la cuve, il y a les générateurs de vapeur, c'est ce que l'on appelle le circuit primaire. On chauffe dans la cuve et on refroidit dans le générateur de vapeur. Ensuite, via les pompes primaires, l'eau recircule dans la cuve. Cela, c'est en fonctionnement normal, quand la centrale produit. Quand le réacteur est à l'arrêt, on a ce que l'on appelle le circuit « RERA », le circuit de refroidissement à l'arrêt, on a ce qu'on appelle le « Circuit RRA ». Il s'agit du circuit de refroidissement à l'arrêt. C'est un circuit que l'on dit auxiliaire, donc un circuit auxiliaire du circuit primaire, qui permet d'assurer le refroidissement de l'eau du circuit primaire, quand on ne passe plus le circuit au niveau des générateurs de vapeur. Ce circuit RRA est connecté au circuit primaire. Il y a une prise qui est faite au niveau du circuit primaire en amont de la cuve, on passe dans un réfrigérant, il y a des pompes et, après, on réinjecte l'eau en aval de la cuve.

Le défaut que l'on a rencontré lors de l'événement du 22 mars se situe sur ce tronçon-là, entre l'aval de la pompe, on est donc après la pompe, et avant la reconnexion sur le circuit primaire. On appelle cela effectivement le refoulement du RRA. Il y a deux circuits RRA sur le circuit primaire, donc il y a deux voies. On assure la redondance pour cette fonction-là. Il s'agissait dans ce cas du circuit RRA, voie A. Sur cette photo, pour le circuit RRA, il s'agit du gros tuyau. Ici, il y a un clapet qui est situé à cet endroit, sur la remontée, et c'est pour éviter d'avoir un retour à l'inverse du circuit. Ensuite, on a ce que l'on appelle un « Piquage » qui sort de cette tuyauterie et qui mesure 15 millimètres de diamètre. On le voit ici s'implanter en bas du local et cela conduit à un circuit de collecte des effluents. C'est donc un circuit que l'on utilise, par exemple quand on vidange l'ensemble du circuit pour pouvoir ensuite procéder à un arrêt pour maintenance des opérations de robinetterie ou d'autres opérations sur le circuit RRA ou encore le circuit primaire. Le défaut que l'on a eu s'est situé ici, sur la soudure entre la tuyauterie RRA et le piquage qui part après sur le système de collecte des effluents. On a eu une légère ouverture de cette soudure.

Également, pour information, nous n'avons réalisé aucune intervention sur cette soudure durant l'arrêt de tranche. Il n'y a donc pas eu non plus d'intervention aux alentours de ce tronçon de tuyauterie durant l'arrêt de tranche.

Il y a eu différentes étapes que je vais vous présenter sur trois planches distinctes : une étape d'action de caractérisation, une étape de réparation et de contrôle et puis une étape de dernier contrôle et de redémarrage du réacteur. Cette première étape de caractérisation de l'événement, je vous l'ai dit, a consisté en la détection de la fuite, le 22 mars, par les équipes de conduite en salle de commande, avec l'appel de

l'astreinte Direction. Cela fait aussi partie des procédures. Il y a des actions qui sont menées en s'appuyant sur les procédures, mais les procédures demandent aussi à appeler l'astreinte Direction. L'astreinte Direction est venue tout de suite sur le site, de façon à pouvoir caractériser la situation, et pour valider le test qui prouve qu'il n'y a pas d'incendie dans le bâtiment réacteur, mais que l'on était face à une fuite de vapeur qui avait généré le déclenchement des détecteurs incendie. Ensuite, l'astreinte Direction a informé l'astreinte de l'ASNR, a également informé plus tardivement l'astreinte de la préfecture. Je suis arrivé ensuite très rapidement sur le site pour pouvoir l'accompagner dans le volet concernant la communication externe, en m'appuyant sur l'astreinte Communication présente dans la salle. On a également procédé à une communication en direction des maires de proximité et du président de la CLI, Benoît FIDELIN.

En parallèle, les équipes de conduite ont poursuivi les opérations jusqu'au dimanche matin. Le dimanche matin, on a atteint l'état de repli, de façon à pouvoir obtenir la pression la plus basse possible et donc limiter le débit de la fuite. Il s'agissait d'une fuite qui était non isolable du circuit primaire. Il n'y a pas de vannes de robinet entre la fuite et le circuit primaire, on ne pouvait donc que réduire le débit de fuite pour effectivement engager ensuite les opérations suivantes. La stratégie, le dimanche 23 mars, consistait effectivement à identifier l'origine de cette fuite. Nous avons fait deux entrées dans le bâtiment réacteur. On a fait une analyse de risque, de sécurité, très poussée, pour pouvoir faire en sorte qu'il n'y ait aucun impact pour la sécurité des intervenants et aucun impact côté radioprotection. C'est dans ce cadre que l'on a pu identifier l'origine que je vous ai présentée sur la planche précédente. Nous avons fait donc un second point avec M. FIDELIN sur l'avancement de la situation.

Ensuite, le lundi, on a mobilisé des appuis sur nos entités nationales, côté Direction du parc nucléaire, mais aussi les entités d'ingénierie, de façon à gérer cette situation et définir la stratégie de caractérisation et ensuite de traitement de réparation.

Le lendemain, nous avons déclaré un événement significatif de niveau 1 sur ce critère de fuite. Et très rapidement, le 26 mars, on a pris la décision de décharger le réacteur de façon à pouvoir ensuite engager les opérations de vidange du réacteur et pouvoir ainsi faire la réparation de cette soudure sur le piquage. Concernant l'arrêt de tranche, nous avons déclaré la prolongation de cet arrêt de tranche d'un mois, de façon à avoir le temps de lancer les opérations de vidange du circuit primaire, de déchargement, et de pouvoir ensuite relancer les opérations de redémarrage.

Le 26 mars, nous avons eu une inspection réactive de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, pour analyser la conformité ou non de notre gestion de l'événement. La conclusion a été positive s'agissant de la conformité. Nous avons eu aussi des analyses de nos propres services centraux sur la gestion adaptée de la situation par les équipes de conduite en salle de commande, avec la suspicion d'incendie dans un premier temps, mais aussi, et dans un second temps, la gestion d'une fuite primaire. Cette fois encore, ce fut un retour qualifié de conforme concernant la gestion de l'événement par les différentes équipes de conduite. Nous avons poursuivi les points de communication avec les services du Département, notamment avec M. FIDELIN et avec M. TOUSSAINT, pour les informer des décisions et des actions que nous avions prises, notamment la décision de procéder au décharge du combustible de la cuve et d'engager la réparation. Le jeudi 27 mars, nous avons procédé à la publication de l'événement de sûreté sur le site internet du CNPE. Cette publication a également été envoyée aux pouvoirs publics, aux différentes mairies de proximité et à la CLI.

Cette phase étant terminée, nous avons ensuite engagé les opérations sur la zone installation. Nous avons fabriqué et installé dans un premier temps un collier autour du piquage, de façon à pouvoir réduire aussi bas que possible le débit de fuite et une fois que c'était réduit, on pouvait ensuite engager les opérations de vidange du circuit primaire, de façon à pouvoir ouvrir le couvercle du réacteur, remplir ensuite la piscine et faire le décharge du combustible. Des équipes du site ont imaginé et fabriqué ce collier. On s'appuie également sur une entreprise partenaire qui est très expérimentée sur tout ce qui concerne l'installation des colliers de colmatage. C'est l'entreprise Presto Fuites. C'est une opération qui a été réalisée fin mars. Ensuite, une fois ce collier installé, avec une fuite quasiment réduite à zéro, on a lancé les opérations de préparation au décharge. Entre-temps, on avait remobilisé les partenaires industriels pour pouvoir faire les opérations préalables au décharge sur la chaîne de manipulation du combustible, mais aussi sur le couvercle et pour pouvoir réaliser l'ensemble des opérations nécessaires de façon, ensuite, à redécharger le combustible. Nous avons lancé le décharge du combustible le 4 avril, ce qui nous a permis après de vidanger le circuit primaire et mettre à nu ce piquage sur le circuit de refroidissement à l'arrêt.

Nous avons pu découper ce piquage et nous avons ainsi gardé intègre l'ensemble du piquage de façon à l'envoyer dans un laboratoire appelé LIDEC. Ce laboratoire a été célèbre durant la phase de corrosion sous contrainte, durant la crise de la corrosion sous contrainte, parce que c'est effectivement ce même laboratoire EDF qui avait analysé l'ensemble des tronçons des tuyauteries que nous avions amenées pour caractériser

l'absence ou la présence de corrosion sous contrainte. Le LIDEC a procédé à l'analyse de ce piquage par différents moyens de contrôle, que ce soient des contrôles non destructifs ou des empreintes. La conclusion de ce laboratoire LIDEC a été que nous avions fait face à ce que l'on appelle « La fatigue vibratoire » du piquage. On pensait initialement que l'on était face à un choc qu'avait pu subir ce piquage, soit lors de la conception initiale, soit ensuite durant des opérations de maintenance, lors des arrêts de maintenance précédents. Quoi qu'il en soit, cette hypothèse n'a pas été retenue. On est davantage face à de la fatigue mécanique vibratoire. Étant donné ce retour d'analyse, des échanges se sont poursuivis avec la CLI, pour communiquer ces éléments à messieurs FIDELIN et TOUSSAINT. Nous avions également toujours des échanges nourris avec l'ASNR, notamment avec l'agence de Caen, pour pouvoir justement leur présenter notre programme de contrôle supplémentaire à la suite à cet événement et à la suite de ce retour d'analyse, et puis, pour pouvoir reprendre ensuite le fil du redémarrage.

Ce qui a été réalisé en termes de programme : nous avons réalisé 22 contrôles. Tous les autres contrôles sur tous les piquages similaires se sont avérés conformes, donc avec l'absence de défauts à la suite de ces différents contrôles. Cela nous a permis d'engager les opérations de recharge du combustible, c'était le 18 avril, avec un point d'échanges qui a été réalisé avec la CLI. Le 24 avril, nous avons eu de la part de l'ASNR une non-objection pour passer le jalon des 110°C, que nous avons franchi le jour d'après. Associé à cette non-objection, il y avait aussi des contrôles de mesures vibratoires que nous avons réalisés dans toutes les configurations du circuit, avec le circuit de refroidissement à l'arrêt qui était soit en service, soit à l'arrêt, avec la pompe primaire en service ou non, de façon à pouvoir justement identifier cette caractérisation vibratoire pour ces différentes configurations. Ces différents éléments ont été analysés et ils ont fait l'objet de fiches de position pour lesquelles nous nous sommes beaucoup appuyés sur les entités nationales d'ingénierie EDF. Ce sont ces éléments que nous avons transmis à l'ASNR et l'ASNR, à la suite de la réception et de l'instruction de ces éléments, nous a autorisés à procéder à la divergence du réacteur. Nous l'avons débutée après le jour chômé du 1er mai. Nous l'avons débutée le 2 mai. Ensuite, nous avons procédé à la poursuite de la remontée en puissance, notamment sur la partie secondaire de l'installation. Nous avons ainsi couplé l'unité numéro 1 le 7 mai au soir, ce qui fut du coup un jour historique pour le site de Flamanville, parce que c'était le premier jour où l'on avait les trois tranches qui étaient couplées de manière simultanée sur le réseau.

Ici, on voit davantage l'environnement de cette tuyauterie. On revoit effectivement ici le clapet qui est en refoulement de la pompe, la tuyauterie qui repart sur le circuit primaire, et ici, le piquage sur lequel nous avons eu le défaut. Et on voit le piquage qui, avec des lyres, part sur le circuit de collecte des effluents.

Tout à l'heure, j'ai aussi évoqué la notion de collecte de l'eau. Comme je vous l'ai dit, l'eau du circuit primaire a été entièrement collectée. Du fait de la conception au niveau du bâtiment réacteur, cela nous permet effectivement de réaliser cette collecte. Au total, ce sont 240 mètres cubes qui ont été collectés pour l'événement. Au début, il s'agissait d'une fuite à 155 bars de 5 mètres cubes/heure. Après, quand on a fait la dépressurisation du circuit primaire, il s'agissait à peu près d'un mètre cube/heure. Ensuite, c'était quasiment annulé une fois le système de colmatage de la fuite installé.

L'eau du circuit primaire présentait une faible activité radiologique, dans la mesure où se trouvait en arrêt de tranche depuis le 6 décembre. L'eau du circuit avait été filtrée depuis à peu près quatre mois et présentait une très faible activité radiologique, ce qui a été facilitant pour pouvoir ensuite procéder à la décontamination des matériels qui se trouvaient aux alentours du piquage qui présentait le défaut. La décontamination a été réalisée par nos équipes et par nos partenaires industriels. Cette fois encore, cela a été aussi très efficace, parce que les mesures ont été conformes en aval, s'agissant de la contamination, par rapport à la situation initiale. Et puis, du côté sûreté, le refroidissement du combustible a toujours été assuré, il n'y a eu aucun démarrage de nos systèmes de sauvegarde. Nous avons donc toujours compensé la fuite évoquée par nos systèmes d'appoints normaux du circuit primaire. Dans nos procédures, nous étions dans ce que l'on appelle une « Conduite douce ». C'est un terme qui peut faire réagir. C'est-à-dire que l'on n'a pas déclenché nos systèmes de sauvegarde pour pouvoir appointer et refroidir le circuit primaire. Il s'agissait de systèmes d'appoint normaux que l'on a en situation normale d'exploitation.

Ici, il s'agit d'un petit focus sur cette partie collecte des effluents. Nous avons les réservoirs d'effluents primaires qui se trouvent à l'intérieur du bâtiment réacteur. Dans une première phase, celle du samedi 22 mars, le jour de l'événement, au mercredi suivant, nous avons eu une collecte qui a été réalisée dans nos systèmes de collecte des effluents usés. Ensuite, quand on fait du traitement des effluents, il y a une partie solide qui est ensuite traitée et envoyée en déchets par concentrat solide, et puis une partie des kits qui est stockée, qui est contrôlée, qui est analysée avant rejets. Ensuite, on passe à une phase où, à partir du 26 mars, on envoie cette eau du stockage primaire dans notre système de collecte sur les effluents primaires. Ensuite, après traitement dans ce système de TEP, on envoie cela dans un grand réservoir, que l'on appelle

la bâche PTR, ce qui permet là aussi, avec ce système de filtration, de réinjecter l'eau du circuit primaire qui est passée par ces différents systèmes de collecte vers de nouveau l'appoint au circuit primaire. On tournait ici en boucle sans générer ensuite d'effluents particuliers.

Comme je vous l'ai dit, il s'agit d'un événement qui n'a pas eu d'impact sur la sûreté, qui n'a eu aucun impact sur la sécurité grâce à la mise en place des parades. Quant à la partie environnement, du coup, on a pu aussi éviter tout impact.

M. le PRESIDENT.- Je vous arrête, David, parce que, pendant que cette présentation est encore fraîche dans les esprits et avant de passer au rôle joué pour la gestion de crise à travers les PU et le PPI, j'aimerais savoir s'il y a des questions, et ce, pour que l'on soit assez réactifs ?

Yannick ROUSSELET a la parole.

M. ROUSSELET.- Oui, évidemment, il y a de nombreuses questions, mais la question que je me posais est : à quel moment avez-vous identifié que c'était le piquage ? C'est-à-dire : vous voyez qu'il y a un dégagement de vapeur et vous mettez un certain temps à comprendre ce qui se produit, ce qui est logique. On peut dire en résumé de ce que vous avez présenté que je n'ai pas de remarques particulières. On voit bien qu'en termes de sûreté, cela a été bien géré. On peut le dire, la réaction a été bonne, l'ensemble a été géré, et de ce point de vue, il n'y a strictement rien à dire.

Cela étant, j'aborderai plus avant ensuite la question de l'information, sur la manière dont il y a eu interaction entre ce qui s'est produit, avec, selon moi, des torts extrêmement partagés, entre une partie que j'impute à EDF, mais on va y revenir, et une partie imputable chez nous, en interne, qu'il faudra probablement traiter, c'est-à-dire : comment, entre nous, au sein de la CLI, on fonctionne pour que l'information passe mieux ? Mais je pense que l'on va y revenir quand on va parler des processus.

Ma question : à quel moment comprenez-vous ce qui se passe ? Et puis, malgré tout, concernant cet incident, comment publiez-vous les choses, même si ce point croise le suivant ? En somme, à quel moment publiez-vous les choses ? C'est-à-dire que, malgré tout, l'incident se passe à 12 heures 10 et j'ai reçu l'information avant 15 heures, donc cela va très vite. On y reviendra sûrement quand on parlera de la rapidité de l'information aujourd'hui. Cependant, les premières questions tombent dès 15 heures. Selon moi, c'est un

vrai problème. C'est-à-dire qu'à partir du moment où il y a des camions de pompier qui rentrent en jeu, les gens les voient, etc., et se posent donc cette question.

Et derrière ce sujet, il y a : comment faites-vous de votre côté et à travers la gestion de cet incident – mais une fois encore, en termes de sûreté, je le rappelle, je n'y vois rien à redire – pour que, malgré tout, en même temps, vous puissiez gérer l'information, la communication ? La question qui est arrivée immédiatement dans l'après-midi était : quel est le dimensionnement de la fuite ? On s'est dit que, si c'était sur le circuit primaire, c'était un vrai souci. Il fallait comprendre d'où cela venait. À quel moment vous apercevez-vous que c'est le piquage et pourquoi, dans ce cas, n'avez-vous pas fait un point d'information dès le début et régulièrement ? Quant à moi, la première information reçue dans l'après-midi, c'étaient 8 mètres cubes/heure. Cela m'est revenu de plusieurs sources. On voit bien que vous ne pouvez pas être étanches pour l'information. C'est là un constat clair, puisque cela sort de toute façon d'une manière ou d'une autre. Comment avez-vous géré de votre côté, et au fur et à mesure de vos découvertes, à la fois l'analyse et la communication vers l'extérieur, même si c'est logique, puisqu'il faut le temps de faire l'analyse ?

M. LE HIR.- Déjà, concernant la première question sur l'identification du piquage : il y a eu deux entrées dans le bâtiment réacteur, entre le samedi soir et le dimanche matin. La première entrée dans le bâtiment réacteur nous a permis de localiser qu'il s'agissait effectivement d'un refoulement du circuit de refroidissement à l'arrêt, voie A. Comme je vous l'ai dit, on était en fin d'arrêt pour maintenance et on était proche des opérations de divergence. Du coup, tout le circuit primaire est calorifugé. Ainsi, comme la laine est posée sur la tuyauterie, que des tôles recouvrent ensuite la laine, c'est difficile d'identifier précisément d'où vient le défaut. Lors de la première entrée, on voit le local, on voit à peu près que cela concerne le refoulement du circuit de refroidissement à l'arrêt. Les personnes ressortent du bâtiment réacteur, et là, du coup, on a engagé une opération de décalorifugeage du tronçon, en s'appuyant sur nos partenaires industriels. C'est-à-dire qu'on enlève la laine, et cela permet après de voir précisément où l'on est. Cette opération s'est passée, je crois, en fin de nuit, du samedi au dimanche, ce devait être le dimanche 23 mars au matin. On procède ensuite à cette deuxième intervention pour pouvoir réaliser ce décalorifugeage et ensuite l'identification du défaut sur la soudure, sur le piquage. Cela correspond donc à peu près au dimanche matin.

Je ne sais pas si je dois répondre tout de suite aux questions portant sur la communication ?

M. ROUSSELET.- On peut voir cela après.

M. LE HIR.- Oui, on peut voir cela ensuite, et je propose effectivement que l'on aborde d'abord les aspects techniques. On abordera alors les aspects portant sur la communication tout à l'heure.

Un intervenant.- J'aimerais savoir si, à la suite de vos essais et de vos tests, vous avez déterminé la provenance des vibrations ? Et si oui, quelles décisions avez-vous prises pour pallier ces vibrations ?

M. LE HIR.- Effectivement, comme je vous l'ai dit, on a réalisé des mesures de vibration dans toutes les configurations des circuits, donc aussi bien le circuit de refroidissement à l'arrêt, pompe en service ou pompe à l'arrêt, que le circuit primaire, pompe (inaudible) en service et pompe à l'arrêt. On a relevé une situation qui présentait des facteurs de vibration plus élevés que pour les autres configurations. Concernant cette configuration, la pompe de circuit de refroidissement à l'arrêt est en service et les pompes primaires sont également en service. On a donc défini, c'est logique... On applique sur ce que l'on appelle les « Piquages sensibles » du circuit primaire – c'est une disposition technique qui existe déjà... Ce piquage-là n'était pas identifié comme étant un « Piquage sensible », on applique donc ces mêmes modalités. C'est-à-dire que l'on va suivre la durée de fonctionnement dans cette configuration. C'est une configuration qui est quand même très rare, puisque c'est rare d'avoir à la fois le circuit de refroidissement en service et le circuit primaire également en circulation.

On va suivre ce temps de fonctionnement et on s'est fixé une limite que l'on a présentée à l'Autorité de sûreté nucléaire : au bout de 300 heures, si jamais on atteint ces 300 heures, on arrête le réacteur et on fait des contrôles par ressuage pour vérifier qu'il n'y a pas de défauts. C'est tout à fait la même logique que celle pour les « Piquages sensibles ». Ensuite, pour le cycle à venir, on a fait une fiche de position qui engage la sûreté sur le cycle à venir et, en parallèle, il y a également l'engagement de suivre les instructions de toutes les entités qui sont venues nous appuyer. Il y a aussi des contrôles qui vont être menés sur d'autres réacteurs du parc nucléaire, et définir ainsi s'il faut ou non renforcer cette ligne-là ou s'il faut poursuivre l'application des éléments dont je viens de parler, c'est-à-dire le suivi du temps de fonctionnement, des contrôles si nécessaire, etc. En somme, on est toujours dans cette phase d'analyse pour définir ensuite les modalités qui seront pérennisées sur ce réacteur, mais aussi sur les autres réacteurs similaires.

M. le PRESIDENT.- Merci. Il y a un complément qui va être fait par M. LAFFORGUE-MARMET de l'ASNR. Je vous laisse la parole.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Merci, monsieur le président. Effectivement, juste dans la présentation de la CLI, il y avait un sujet à la fin sur le retour d'expérience de cette fuite. Comme il s'agit d'un sujet plutôt technique, je propose de l'aborder maintenant, cela permettra de laisser la parole ensuite aux sujets portant sur la communication et la gestion de la situation d'urgence.

Pour commencer, il n'y a pas de sujet sur les générateurs de vapeur. Concernant le retour d'expérience sur les générateurs de vapeur, il n'y en a pas, puisque la fuite concernait le circuit RRA, enfin piquage.

Comme l'a dit M. LE HIR, je pense qu'il est important de rappeler que la fatigue vibratoire est un phénomène connu qui apparaît régulièrement sur des piquages, donc sur des petites tuyauteries qui sont connectées à d'autres tuyauteries. C'est un phénomène connu qui apparaît et donc, depuis de nombreuses années, depuis au moins 30 ans, il y a des discussions entre l'ASN, l'IRSN, l'ASNR aujourd'hui et EDF à propos de la méthodologie que suit EDF pour déjà déterminer quels sont les piquages dits « Sensibles », comme l'a dit M. LE HIR. Il y a des piquages qui sont identifiés comme étant sensibles à ce phénomène de fatigue vibratoire. Ensuite, il s'agit de déterminer des mesures de vibration par sondage, pour vérifier effectivement quels sont les piquages les plus sensibles. Et quand ces piquages sont identifiés, des mesures de surveillance, comme cela a été dit aussi, des ressuages ou d'autres mesures si nécessaire. Il est important de dire que les piquages sensibles à la fatigue vibratoire, c'est quelque chose qui est connu.

Quant à ce piquage, très précisément, il n'était pas identifié comme étant sensible à la fatigue vibratoire. Il y a donc deux sujets. Il y a un sujet à court terme : quels sont les éléments pour que l'ASNR autorise le redémarrage de Flamanville 1 ? Et puis il y a des éléments à moyen terme qui portent sur la compréhension suivante : ce piquage est-il vraiment sensible et est-ce le cas pour tous les réacteurs similaires, c'est-à-dire les huit réacteurs P4 ? Ou bien est-ce encore autre chose, auquel cas il y a des moyens plus importants à mettre en œuvre. L'ASNR, via notre Direction des équipements sous pression, a envoyé un courrier en demandant à EDF de définir un plan d'action pour justement essayer de comprendre et de circonscrire le phénomène. C'est-à-dire : est-ce un phénomène particulier sur ce réacteur, est-ce un phénomène sur le P4 ou est-ce plus global ? Cela, ce sera fait à moyen terme et c'est ce que M. LE HIR a présenté. EDF n'ayant pas encore présenté ce plan d'action, je laisserai donc la Direction des équipements sous pression en discuter. Pour autant, il y a déjà des contrôles qui sont prévus sur d'autres réacteurs, en Normandie ou ailleurs, pour essayer de voir si les piquages sont similaires et sont sensibles. Cela, c'est ce qui concerne le moyen terme. Et, comme l'a aussi dit M. LE HIR, à court terme, une question s'est posée :

quels sont les éléments pour déterminer la capacité de Flamanville 1 à redémarrer en toute sûreté ? Effectivement, EDF a présenté à l'ASN des éléments, des mesures vibratoires, des spectres vibratoires, pour déterminer que les niveaux de vibration permettaient bien le fonctionnement de la tranche avec, comme l'a également dit M. LE HIR, une limitation en nombre d'heures concernant la situation du réacteur pour lequel les vibrations rencontrées sont les plus importantes. Ce sont le circuit RRA débitant et les pompes primaires en fonctionnement.

Effectivement, c'est une situation qui est rencontrée en fonctionnement, mais sur des durées très courtes, parce que ce sont des situations qui sont rencontrées quand on démarre le réacteur et quand on l'arrête. Ce sont donc des situations assez courtes. Et, comme l'a dit M. LE HIR, il y a eu la définition d'un critère et c'est la définition de ce critère et les éléments de compréhension du phénomène qui ont permis à l'ASN d'autoriser la divergence du réacteur.

M. le PRESIDENT.- Merci, monsieur LAFFORGUE-MARMET pour ces précisions. Monsieur LABROUSSE, vous avez la parole.

M. LABROUSSE.- Cet incident se déroule au moment où l'on s'intéresse beaucoup au réexamen des 1300 MW. Je voulais savoir comment sera pris en compte pour le palier P4, vous l'avez évoqué, monsieur LAFFORGUE-MARMET, la possibilité que cet incident puisse éventuellement se retrouver sur des quantités de piquage, des quantités de circuits, dans des quantités de circonstances ? Comment tout cela est-il pris en compte ? Comment tout cela est-il pris en compte dans, je dirais, la gamme de travail du réexamen périodique, puisqu'à ma connaissance cela n'était pas identifié ?

Dans le rapport qui a été présenté voici quelques semaines par l'ASN, à la suite de cet examen-là, il n'était pas question à ma connaissance de ce type d'incident, ni même de fatigue vibratoire. Aussi, est-ce que cela remet en question la révision de l'ensemble des réacteurs de 1300 MW ?

M. LAFFORGUE-MARMET.- Je laisserai EDF compléter, mais la fatigue vibratoire est un phénomène qui n'est pas modifié par le vieillissement du réacteur, dans le sens où c'est un phénomène qui est connu depuis très longtemps et qui peut se produire assez rapidement. Je veux dire qu'il ne va pas y avoir une aggravation liée aux 40 ans de la tranche.

Comme je le disais, la fatigue vibratoire est un phénomène qui est connu depuis longtemps, et donc effectivement, il y a une affaire sur les « Piquages sensibles » qui date selon moi de la fin des années 80, du début des années 90. C'est quelque chose qui est donc suivi depuis très longtemps. Il y a eu de nombreuses discussions. Je n'étais pas présent, et même au début de ces discussions, je n'étais même pas né. Il y a eu de très nombreuses discussions sur : quel est le périmètre des contrôles et quels sont les « Piquages sensibles » ? Ainsi, aujourd'hui, il y a énormément de piquages sur une tranche qui sont identifiés comme étant sensibles. Il y a donc une surveillance de ces piquages par sondage, il y a des mesures vibratoires qui sont réalisées. Vous avez une méthodologie qui est mise en œuvre et, par exemple, si vous avez la détection d'une fissure par fatigue vibratoire, c'est quelque chose qui arrive, je crois, deux ou trois fois par an sur le parc... Il s'agit donc de fissurations par fatigue vibratoire. Elles n'interviennent pas sur le circuit primaire, mais sur d'autres circuits. Vous en avez donc deux ou trois par an. Chaque fois que vous en trouvez une, vous allez faire à peu près ce qu'a fait EDF dans le cadre qui nous intéresse pour Flamanville 1, c'est-à-dire : aller d'abord contrôler la fissure, pour voir si c'est bien de la fatigue vibratoire et non pas un autre phénomène d'endommagement, aller voir les piquages similaires, aller faire des ressujages pour voir s'il n'y a pas d'autres piquages similaires qui seraient concernés, effectuer des mesures vibratoires pour vérifier les niveaux de vibration de la ligne, et, le cas échéant, définir un programme de contrôle ou des modifications de l'isométrie de la ligne, pour essayer de diminuer les vibrations si nécessaire. C'est là une démarche qui est réalisée depuis très longtemps sur le parc et sur les « Piquages sensibles », sous-entendu sensibles à la fatigue vibratoire. Dans le cas présent, la question qui se pose, c'est la question du périmètre, c'est-à-dire : le périmètre que l'on avait défini est-il complet, est-ce qu'il n'y a pas d'autres piquages qui pourraient être concernés ? C'est ce que je disais tout à l'heure : EDF va devoir déterminer dans les années à venir s'il s'agit d'un phénomène localisé à Flamanville 1 ou s'il s'agit de quelque chose qui est plus général sur le P4 ou sur d'autres réacteurs.

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup, c'est une bonne précision. C'était un petit peu ce que l'on voulait aborder, c'était même tout à fait ce que l'on voulait aborder dans le quatrième point « Quels sont les enseignements à tirer ? ». Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. ROUSSELET.- Un petit commentaire pour les passionnés des phénomènes vibratoires. Il y a un avis qui vient d'être publié sur le site de l'ASNRC concernant les discussions entre EDF et l'ASNRC à propos de l'EPR2 et sur les moyens d'éviter ces phénomènes vibratoires. On y perçoit un certain nombre de

désaccords assez flagrants entre ce que propose EDF et l'ASN. Il y a une vraie discussion. C'est un très long avis, vous pouvez le lire, parce que cela explique pas mal de choses à travers ces discussions sur les phénomènes vibratoires.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Yannick, pour cette précision, pour cette information. On peut peut-être passer rapidement sur les mesures qui ont été prises pour déclencher le PUI et le PPI, mesures qui constituent la suite de votre présentation. Monsieur LE HIR, vous avez la parole.

M. LE HIR.- Je vais reprendre cette information et, ensuite, ce sera le temps des échanges sur le volet de la communication externe.

Déjà, pour rappeler ces deux notions de PUI et de PPI : PUI, c'est le Plan d'urgence interne. C'est interne à EDF. C'est l'organisation de crise qui est déclenchée. On verra tout à l'heure les critères, par exemple en ce qui concerne cet événement rencontré le 22 mars dernier. Dans ce cas, c'est le directeur du site qui est responsable et il est appuyé par l'Organisation nationale de crise (ONC) et, bien évidemment, dans cette Organisation nationale de crise, il y a aussi une équipe locale de crise, avec l'ensemble des entités EDF qui sont en appui de l'équipe locale. À propos des missions concernant le Plan d'urgence interne, il s'agit de décider et d'agir à l'intérieur du site. Le PUI n'a effectivement pas autorité pour évoquer la notion des populations qui se trouvent aux alentours du site. De manière plus élémentaire, on alerte et on mobilise les ressources internes du site. On limite les conséquences de l'événement sur le site en termes de maîtrise de la situation, des conséquences sur le site, mais aussi des conséquences en dehors du site, bien évidemment. On protège, on porte secours et on informe le personnel à l'intérieur du site et on communique avec les pouvoirs publics et les médias à l'occasion d'audioconférences régulières durant la crise, si elle est gérée dans le cadre du Plan d'urgence interne.

En parallèle et s'agissant des critères d'application, nous avons le Plan particulier d'intervention, le PPI, qui, quant à lui, est sous l'autorité du préfet du Département, qui est conseillé par l'ASN, l'ASN aujourd'hui, et est appuyé par l'ensemble des entités publiques de gestion de crise, notamment par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises. Cette fois, le PPI est mobilisé pour pouvoir décider et agir à l'extérieur du site, donc alerter et protéger les populations, prévoir les mesures et les moyens de secours à mettre en œuvre pour faire face à l'événement, là aussi en direction de la population, et mettre en œuvre tout ce qui concerne l'information en direction de la population, des médias et des élus locaux.

C'est ce à quoi on peut s'exercer quand on effectue des exercices tous les cinq ans sur chacun des sites nucléaires.

À propos de notre événement du 22 mars, je vous ai dit que les équipes de conduite ont appliqué des procédures pour pouvoir gérer la situation, pour gérer la fuite primaire. C'est ce que l'on appelle les « Consignes incidentelles-accidentelles ». Dans le cadre de ces procédures, ils appellent le directeur de crise, qui est le PCD 1, qui a un geste réflexe à avoir : appliquer le logigramme d'orientation initiale. C'est une somme de tests successifs qui lui permettent ensuite de caractériser la situation et de voir si, effectivement, la situation répond à l'un des critères de déclenchement du Plan d'urgence interne.

On vous a inscrit l'ordre des tests. Le premier test, c'est le feu confirmé. Cela veut dire que les équipes du site appuyées par le SDIS... Ce sont notamment les équipes du site qui envoient cette information importante, c'est-à-dire la notion de feu confirmé. Cela signifie que l'on confirme que l'alarme était justifiée et qu'il y a réellement un feu dans le local, que la fumée n'est pas liée à autre chose qu'un incendie. Ce critère de feu confirmé déclenche un Plan d'urgence interne. Et c'est effectivement ce test qui a peut-être été à l'origine de la communication faite le samedi après-midi. C'est-à-dire que cela a quand même nécessité un temps assez important pour bien caractériser l'événement, pour s'assurer que la fumée ou les panaches de fumée que l'on voyait à travers les caméras étaient bien de la vapeur et non pas des panaches liés à un incendie, et ainsi pouvoir bien orienter nos procédures ensuite. Le samedi après-midi, on n'a donc pas confirmé le feu, puisqu'on ne répondait pas à cette notion de feu confirmé.

Après, il y a deux PUI différents selon que l'on se trouve en zone contrôlée ou hors de zone contrôlée. Si on se trouve en zone contrôlée, si on a un incendie, on déclenche le PUI Sûreté radiologique, et si on est hors zone contrôlée, c'est le PUI IHZC, donc Incendie hors zone contrôlée.

Ensuite, le deuxième test : c'est la présence de victimes ou non, de décès ou de blessés ou blessés graves. Il y a des tests qui sont associés soit à un plan d'urgence interne, soit - j'évoque cette notion sur la droite de la planche – à la notion de PAM, qui est le Plan d'Assistance et Mobilisation. En fonction du nombre de blessés, soit on relève d'un plan d'urgence interne, soit on relève d'un PAM. Du coup, c'est une organisation de crise un peu plus légère, mais qui est mise en place de façon à pouvoir gérer ensuite un événement marquant.

Le troisième test qui est réalisé par le directeur de crise porte sur le volet environnemental, donc marquage ou risque sur l'environnement, notamment s'il y a un problème de transport, etc. Non, pas le transport. Dans ce cas, effectivement, il y a un impact sur la mer ou au niveau d'une nappe phréatique.

Ensuite, il y a des tests sur le volet « Autres événements ». Dans ce cas, on a toutes les notions d'accidents de transport, de pandémie, qui a été enrichie avec le Covid-19.

Ensuite, on a des tests sur la notion d'alerte climatique. Cela peut concerter des vents très forts, des problèmes de houle ou des problèmes de séisme. Dans ce cas, différents tests sont réalisés et ils affectent notamment les deux unités, Flamanville 1&2 et Flamanville 3. Cela correspond effectivement à un PUI spécifique, qui permet du coup d'enclencher une organisation de crise associée.

Il y a également des tests sur la notion de malveillance. On appelle cela le PSP, il s'agit du plan plus sécuritaire.

Il y a des tests sur la notion d'événements toxiques ou gazeux, qui font appel à un Plan d'urgence interne, ce que l'on appelle le PUI-TOX, associé aux risques toxiques.

Quant au dernier test, ce sont tous les tests associés à la notion d'événement de sûreté radiologique ou technique portant sur une seule unité. S'il y a plusieurs unités, je vous l'ai dit, c'est un autre Plan d'urgence interne. Et dans ce cas, le test important, c'est la notion de rejets radioactifs dans l'environnement. Dans le cas qui nous a occupés, celui du 22 mars, il n'y a pas eu de rejets radioactifs dans l'environnement. Tous les effluents ont été collectés dans le circuit primaire, ils ont été placés dans de gros réservoirs, ils ont été traités, et il n'y a donc pas eu de rejets dans l'environnement.

Ainsi, le directeur de crise procède à l'ensemble de ces tests et cela lui prend un certain temps. Parfois, il y a aussi des critères dans les consignes (faites) par les personnels d'exploitation qui peuvent dire qu'il s'agit d'un critère nécessitant le déclenchement du Plan d'urgence interne, ce qui n'était pas non plus le cas. Le directeur de crise a donc effectivement acté le non-déclenchement du Plan d'urgence interne à la suite de l'absence de critères. Ensuite, après des échanges avec le directeur de crise nationale, parce qu'il y a des critères, mais il y a aussi l'analyse de la situation, il n'y a pas eu de déclenchement du Plan d'Assistance et Mobilisation pour cet événement, du fait qu'il s'agissait du palier d'arrêt à chaud en préalable de la divergence du réacteur. Du coup, toutes les équipes du site étaient présentes sur le site, même si c'était un

samedi à midi. J'avais les ressources d'astreinte mobilisées sur le volet de l'exploitation, sur le volet de maintenance, sur le volet de la prévention des risques. J'avais déjà toutes les équipes présentes sur site. Du coup, cela m'a permis de pouvoir mobiliser tout de suite les gens présents sur l'installation et non pas de gréer un Plan d'Assistance et Mobilisation qui aurait quelque peu nécessité une pause dans la gestion en devant appeler d'autres personnes et les envoyer tous au centre local de crise. On a tous préféré la continuité et l'efficacité dans la gestion de l'événement, sachant qu'en parallèle le transitoire était maîtrisé par les équipes de conduite en salle de commande, puisqu'il y avait la dépressurisation, le refroidissement du circuit primaire. Ainsi, on n'a pas déclenché le Plan d'Assistance et Mobilisation du fait de l'absence de critères, mais aussi du fait de l'analyse de la situation en temps réel.

M. le PRESIDENT.- Odile, tu as une question à la suite de cette présentation.

Mme THOMINET.- Ici, je vois « Feu confiné » et « Présence de victimes ». On ne parle pas des travailleurs présents avant vous. Vous ne l'avez pas dit, même si vous avez parlé des procédures, etc., mais s'il y avait besoin d'une évacuation, par exemple... Cela n'apparaît pas sur votre slide. Est-ce parce que ce sujet... ou que vous n'étiez pas concerné par ce point ? Est-ce la procédure efficace pour tout ?

M. LE HIR.- Oui, c'est la procédure efficace pour tout. Par exemple, à propos de l'évacuation, si on doit évacuer, cela se gère après dans le cadre du Plan d'urgence interne. C'est vraiment en cas de PUI que l'on mobilise l'évacuation des personnels, mais s'il y a un événement au préalable. Mais dans notre cas, il n'y avait pas eu d'événement. Il n'y avait pas d'événement nécessitant une évacuation. Pour autant, c'était une situation qui n'était pas banale, mais qui était gérée sans impact sur la sûreté, sans impact sur l'environnement. Il n'y avait donc aucune nécessité d'évacuer.

M. le PRESIDENT.- Merci. Je voulais savoir si du côté de la préfecture, vous vouliez ajouter quelque chose sur les PPI ? Non ? Très bien, merci. Oui, Guy VASTEL a la parole.

M. VASTEL.- EDF vient d'expliquer que le plan d'urgence n'a pas été déclenché pour différentes raisons. De même, il n'y a pas eu de surveillance des rejets radioactifs dans l'environnement, parce que c'était le circuit primaire. Au niveau de l'IRSN, il n'y a pas eu de réaction pour essayer de surveiller à l'extérieur du site. En revanche, au niveau de l'ACRO, on a eu quand même des retours de citoyens. Le mardi, on a fait notre plan d'urgence, on a fait des prélèvements autour de la centrale, parce qu'on a eu des inquiétudes de la part des personnes. On savait que cela concernait le circuit primaire, mais on n'avait pas trop

d'informations. On a réalisé des prélèvements, on a effectué des analyses, et on n'a rien trouvé, mais il y a quand même eu une inquiétude des citoyens. Du coup, l'ACRO, avec une équipe de préleveurs, a permis de réaliser des prélèvements. Voilà ce que je voulais rajouter.

M. le PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a d'autres questions à la suite de cette présentation ?

M. LE HIR.- Je peux peut-être déjà répondre sur le volet environnement. On a des chaînes de mesures d'activité qui sont déjà situées sur l'installation. Les premières chaînes de mesures que l'on a se situent en sortie du bâtiment réacteur, c'est ce que l'on appelle « La cheminée ». On surveille ainsi en permanence l'évolution de ces chaînes de mesures d'activité. En complément des chaînes de mesures d'activité présentes sur l'installation, il y a aussi des chaînes de mesure d'activité qui se trouvent aux alentours du site. Il y a les chaînes qui sont à 1 km et des chaînes qui sont à 5 km. On procède à des mesures quotidiennes, des prélèvements quotidiens, de ce que chaque chaîne analyse. Les chaînes situées à l'intérieur du site, mais également à l'extérieur du site ont aussi des retransmissions permanentes au niveau des services de l'ASN.R.

M. le PRESIDENT.- Yannick ROUSSELET a la parole.

M. ROUSSELET.- A posteriori, on comprend très bien le déroulement. Le problème, c'est qu'au moment des faits, on est dans l'interrogation. Clairement, comme je vous le disais, il était 12 h 10, et j'ai reçu le premier coup de téléphone, je ne me souviens plus précisément, à 14 heures 30 ou 15 heures. Évidemment, je n'ai aucune réponse. Ensuite, on commence à entendre, évidemment et comme d'habitude, toutes sortes de rumeurs provenant de personnes qui font du surf à Siouville et qui nous disent qu'il y a de la fumée qui sort. En fait, c'était de la vapeur, mais, étant donné le contre-jour du soleil ou je ne sais quoi, ils la voyaient noire. (Rires).

Il y a le sujet de l'information réglementaire, mais il y a aussi ce sujet : comment, nous tous, pourrions-nous être plus intelligents ? Je parle de tout le monde. Comment pourrions-nous faire ? Parce que je pense que, dès le samedi, en vous appuyant sur la situation que vous nous avez décrite, vous auriez rédigé cinq lignes en décrivant ce qui s'est produit et en annonçant qu'il n'y avait pas d'enjeu de sûreté, que vous maîtrisiez la situation, etc. ... Même si je sais que l'on va forcément dire que vous souhaitez rassurer, je pense malgré tout qu'il est nécessaire de dire les choses. Même si, le samedi, vous ne savez pas encore précisément ce qui se passe, entendu, vous ne le savez pas, mais le lendemain, vous savez qu'il s'agit d'un

piquage... Je trouve qu'il y aurait eu ces cinq lignes sur le site internet annonçant que vous aviez identifié le débit, etc. ... Ce chiffre du débit, après tout, il n'est pas secret, puisque c'est un piquage de 15 millimètres. Vous auriez dit dès le début que vous constatiez à peu près 5 m³ de l'heure, cela aurait évité toutes les tergiversations que l'on a entendues.

De l'autre côté, en ce qui concerne l'ASN, on n'a rien vu durant plusieurs jours. Cette fois encore, je pense que l'ASN aurait pu se fendre simplement d'une explication, en disant : « De notre point de vue, aujourd'hui, la situation est maîtrisée par EDF », etc.

Autre point, et je pense là plutôt à la CLI : selon moi, cela a dysfonctionné. Je propose que, assez rapidement, on se fasse un groupe de travail sur ce point pour ceux qui seraient volontaires. Comment peut-on faire entre nous ? Évidemment, on est dans une situation particulière. D'après ce que j'ai compris, nous allons avoir un ou une chargée de mission qui va être nommée très rapidement maintenant, cela va donc aussi nous aider à être très probablement plus efficaces. Mais en ce qui me concerne, mon premier retour par la CLI date du lundi après-midi. Cela se passe quand même 48 heures après. Selon moi, il y a un problème. C'est-à-dire qu'il faut que l'on trouve une méthode entre nous, et là, je n'accuse personne, mais c'est juste le mode de fonctionnement que l'on a eu qui soulève un problème. Ce n'est pas logique que l'on se retrouve dans une situation dans laquelle, finalement, au moins un retour vers les membres du bureau et les membres de la CLI ne soit pas... Il faut que l'on trouve une méthode, même si je ne sais pas laquelle. En tout cas, il faut que l'on se penche sur cette question : comment fait-on pour que cela ne traîne pas autant ?

Cela pose évidemment un problème sur la façon dont les citoyens interprètent les choses, or, on est là pour cela. Si, de notre côté, nous ne sommes pas capables d'aller plus vite, tandis que nous sommes à l'heure des médias rapides, que nous sommes à l'heure des réseaux, etc. ... On le voit et on l'a constaté dans le cas présent, et il faudra probablement commencer par là et peut-être faudra-t-il faire un petit REX sur ce qui s'est produit, sur la manière dont cela a fonctionné entre nous et sur la manière de faire une prochaine fois. Ce qui est sorti, c'était qu'il y avait une brèche au circuit primaire. Le mot utilisé par des experts de l'ASN, avec qui j'ai parlé le dimanche, est « Brèche au circuit primaire ». Quand on dit « Brèche au circuit primaire », c'est sérieux. De fait, vous avez dit que ce n'était pas anodin. Je veux dire qu'à partir du moment où l'on sait que c'est un piquage, cela devient autre chose qu'une brèche. Plus vite on dit qu'il s'agit d'un piquage de 15 mm, plus vite on évite les discussions sur une fuite dans le circuit primaire, parce que, quand on dit « Brèche dans le circuit primaire », on rentre dans un scénario quand même extrêmement sérieux.

On l'a vu à travers les échanges que l'on a eus entre nous, pour ceux qui ont échangé quelques emails : on était tous d'accord sur le fait qu'il y avait un problème lorsqu'on a appris que ce terme était utilisé par des personnes de l'ASNR. Probablement, le nouveau fonctionnement de l'ASNR, étant donné la fusion, a également amené... Mais dans ce cas, ce sera plus de la cuisine interne à l'ASNR. Cependant, il va peut-être falloir que cela se régule un peu de ce côté-là. À partir du moment où on a quand même l'expression d'un certain nombre de personnes ex-IRSN, qui étaient les personnes en charge, en théorie, de la gestion de la crise en termes d'experts, et qui auraient sans doute pu être beaucoup plus associés à la décision, mais cela n'a pas été le cas, en particulier à la décision de ne pas gréer le centre de crise...

À nouveau, depuis, lors de ces derniers jours, j'ai rediscuté avec des personnes qui sont dans l'expertise de l'ASNR, qui sont ex-IRSN, qui disent : la question ne se serait jamais posée, parce que, lorsqu'il y a une fuite dans le circuit primaire, tant que l'on ignore ce qu'est précisément cette fuite – et cela a été le cas durant plusieurs heures – en pareil cas, on grée le centre de grise, quitte à le dégréer quelques heures après. Or, cela crée déjà une suspicion quant à cette fusion et sur la manière dont vous allez pouvoir travailler ensemble. Cela m'inquiète, parce que cela va poser des problèmes de confiance. C'est-à-dire qu'à partir du moment où il y a des membres ex-IRSN, mais faisant partie de l'ASNR aujourd'hui, – d'ailleurs, certains sont extrêmement fâchés et certains ont d'ailleurs démissionné, j'en connais au moins un – qui continuent à dire que la façon dont cela fonctionne n'est pas normal, je pense que cela pose un vrai problème.

Tout le monde en prend un peu pour son grade, nous y compris, mais il s'agit de savoir comment on peut faire pour que, du côté EDF, il y ait un peu d'interactivité publique, de manière à dire les choses que vous savez. Si vous ne savez pas, vous ne savez pas, mais il faut dire les choses telles qu'elles sont. Je pense que vous auriez fait un petit communiqué de presse de cinq lignes tous les jours, en disant où vous en étiez, cela aurait changé énormément les choses. En particulier, les camions de pompiers ne servaient à rien. Dans ce cas, il faut dire que les camions de pompiers ne servent à rien. Mais dans le cas qui nous occupe, l'interprétation des gens a aussi reposé sur le fait d'avoir vu passer les camions de pompiers.

De même, je pense qu'il est indispensable que l'ASNR fasse ce qu'elle peut faire en fonction de sa connaissance de la situation. De notre côté, il va également falloir que l'on soit beaucoup plus interactifs entre nous, de manière que, lorsque nous sommes ensuite interrogés par les médias, nous puissions disposer d'un minimum de réponses sur ce qui est en train de se produire. C'est vrai que l'information que j'ai encore retransmise le lundi matin était « Brèche sur le circuit primaire », parce que je ne disposais que

de cette seule information. Cela paraissait évidemment extrêmement sérieux. Quand on me dit qu'il s'agit d'une brèche sur le circuit primaire et que le débit est de 8 m³ de l'heure... En fait, ce n'était plus 8 m³ le lundi matin. Cependant, ce problème est posé.

Je ne vais pas m'éterniser, mais je pense qu'il faut que l'on regarde ce sujet et que l'on étudie si l'on ne peut pas constituer un petit groupe inter-CLI, parce que ce problème est survenu ici, mais cela pourrait en être un problème différent à Orano ou ailleurs. Je pense que cela mériterait que l'on se penche vraiment sérieusement sur notre méthode de fonctionnement. Je ne doute pas qu'il y ait eu des communications avec le président, mais ce n'était pas suffisant. Il faudra donc que l'on revoie notre système.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Yannick, pour ton intervention. Je voudrais vous dire que, face à cela, la première chose, c'est que nous avons eu dès le départ la volonté de vous informer le mieux possible, tous, et le plus précisément possible. Je ne vise personne et il n'y a aucune attaque personnelle, mais notre démarche à la CLI ne consiste pas à être bruyant, mais à être pertinent. Ainsi, s'agissant de la marche forcée à l'information, de la divulgation d'informations non vérifiables ou tous azimuts, et sous la pression des réseaux sociaux ou du brouhaha externe, nous ne nous y soumettrons jamais, ou alors il faudra changer de président. C'est là une première chose.

Deuxièmement : nous avons au fil des informations transmises par EDF, des informations nouvelles, des informations sourcées, des informations vérifiées, informées, comme l'ont vu l'ensemble des membres de la CLI ... J'ai été prévenu un peu tardivement, parce qu'en tant que maire, je célébrais un mariage dans ma mairie, et on n'a pas pu me joindre parce que j'avais fermé mon portable pour les mariés. Ensuite, je suis sorti et puis j'ai été prévenu par la préfecture. Nous avons peut-être attendu le lundi, mais c'était justement pour ne pas parler de brèche à tort et à travers. C'est parce qu'on a voulu communiquer une information qui soit raisonnable, qui soit compréhensible, et nous n'avions pas d'autres informations parce qu'EDF cherchait la raison de la fuite à ce moment-là.

Après, nous avons chaque fois fait des points précis avec EDF à travers des réunions en Visio, des rencontres qui ont eu lieu avec Mathieu, avec Gwenaelle et moi-même, avec la communication, Stéphanie SCHNEBELEN, avec parfois des techniciens d'EDF. Ces points précis, nous les avons vérifiés, fait relire par des techniciens, pour être certains de ne pas se tromper, et nous les avons envoyés au fil des informations que nous recevions aux membres de la CLI. Il y a eu quatre communiqués en direction des membres de la

CLI. Ce n'est peut-être pas suffisant, mais on a agi et on vous a diffusé les informations dont on était certains.

On aurait pu organiser, soi-disant, une CLI exceptionnelle, mais elle aurait tout de suite été totalement bancale, puisque les informations arrivaient en permanence. Cette CLI aurait donc été dépassée.

Lors du dernier bureau, il y a des membres du bureau qui m'ont dit que l'on aurait pu organiser un bureau exceptionnel. D'accord, cela, on aurait pu le faire. Je suis tout à fait d'accord pour qu'à l'occasion, on échange entre nous et puis que l'on avance sur ces sujets-là ensemble. Je suis tout à fait d'accord sur le fait de dire que je peux m'être trompé, que j'ai pu ne pas aller assez vite ou autres.

En revanche, et je vous le dis franchement, s'agissant de l'idée d'avoir une information qui ne soit pas le fruit d'une course à l'échalote, mais qui soit avérée, sourcée, une information que l'on puisse communiquer non seulement aux membres de la CLI, mais aussi au grand public, c'est-à-dire, finalement, faire en sorte que la réalité précise de ce qui s'est vraiment passé soit transmise, tout en étant vulgarisée pour que tout le monde puisse le comprendre, c'est notre travail. On a essayé de le faire, imparfaitement peut-être, imparfaitement. C'est le premier gros incident qui survient, mais chaque fois que l'on avait de nouvelles informations, on a été là pour vous les distribuer. Je reconnais que l'on n'a pas été assez présents sur les réseaux sociaux. Cela tient au fait d'une désorganisation dans l'organigramme du conseil départemental. Je le subis, on le subit tous, mais cela va s'arranger dans les prochaines semaines avec cette nouvelle chargée de mission. Cela a pris du temps et nous sommes démunis. En plus, il y a eu une défaillance au niveau du conseil départemental, du fait que la personne qui animait notre site internet a arrêté son activité. Néanmoins, je reconnais que l'on n'a pas été vraiment très présents sur les réseaux sociaux. Malgré tout, avec les moyens que l'on avait et notre volonté de dire la vérité le mieux possible, et dans les temps qui nous apparaissaient vraiment les plus urgents, on a essayé de faire au mieux.

Je suis tout à fait d'accord pour que l'on se voie et que l'on essaye d'être plus performant, et c'est par l'apport de chacun que l'on y parviendra. Je suis tout à fait d'accord si c'est pour aller de l'avant. Mais comme je vous le dis toujours, on ne sera jamais dans le peloton de tête de l'information telle qu'elle est diffusée aujourd'hui, parce que, comme tu l'as dit, Yannick, il y a les surfeurs, il y a des personnes... Il y avait sept camions de pompiers qui sont arrivés, et c'est normal qu'il y ait eu une inquiétude, mais il ne faut pas y répondre par des informations non vérifiées, parce que cela ne ferait que l'amplifier. Croyez-moi, il n'y a pas la volonté de retarder ou de cacher quoi que ce soit, au contraire. Et pour terminer, notre volonté était d'être le plus informatifs, mais aussi le plus crédible possible.

M. ROUSSELET.- Tu prends l'exemple des camions de pompiers, des sept camions de pompiers.

Mais on savait immédiatement qu'ils ne servaient à rien, c'était très rapide. Cette information est quelque chose qui pouvait être diffusé. C'est un exemple.

Et quand tu dis que l'on ne doit pas courir après les réseaux sociaux, je suis d'accord, mais chaque fois, j'ai eu les informations en les lisant dans la Presse de la Manche et avant que la CLI ne me les donne. J'en suis désolé, mais ce n'était pas par les réseaux.

M. le PRÉSIDENT.- Il y a une autre information que je souhaitais vous communiquer : on a un agenda médiatique qui est forcément différent de ceux de Greenpeace ou des autres, ce qui est normal. Notre agenda médiatique est fourni, mais on ne le clame pas. Par exemple, toute la presse nationale m'a appelé. Il y a plein d'articles ou de sujets qui sont sortis à la télévision, sur les réseaux sociaux – je parle de Mediapart – dans la presse nationale, les Échos, l'Opinion, le Monde. Tous disposaient d'informations que j'avais données aux journalistes. Seulement, je ne le dis pas, je fais le job, je n'ai pas besoin de vous dire que suis allé parler à tel ou tel journaliste. De très nombreuses informations ont été communiquées venant de la CLI. Ils m'appellent tous, et cela arrive souvent que je dise à Stéphanie de se dépêcher pour me communiquer des informations, parce qu'il y en a qui me harcellent. Cela, on l'a beaucoup fait ...

M. ROUSSELET.- ... Très réactif (inaudible) rappeler aussitôt pour que ...

M. le PRÉSIDENT.- ... Cela, je l'ai fait en permanence pendant plusieurs jours et sans le clamer sur les toits. M. JACQUES a la parole.

M. JACQUES.- Je pense effectivement que l'on peut toujours améliorer les processus en cas de crise, peut-être en faisant une réunion du bureau, comme on l'a évoqué l'autre jour, justement lors de la dernière réunion du Bureau, une réunion de Bureau exceptionnelle pour, peut-être, pouvoir partager des informations. Ce n'est sans doute pas nécessaire de faire un groupe de travail, mais au moins, peut-être faut-il imaginer une routine simple, de façon à pouvoir réagir à l'événement.

Et je voudrais aussi remercier les responsables et les personnels de la CLI pour l'information que vous nous avez donnée, parce qu'effectivement nous avons eu de l'information, même si tout est perfectible. Je voudrais quand même aussi le signaler, parce que, pour la première fois depuis que je suis membre des CLI, j'ai quand même vu arriver des e-mails avec des contenus. C'est tout ce que je voulais dire.

Enfin, je pense que l'on peut toujours s'améliorer, c'est certain, mais il faut que les situations que l'on a connues puissent être des facteurs d'amélioration, voilà tout.

M. le PRESIDENT.- Merci. On va passer ensuite la parole à l'ASNR.

M. LUCE.- Je voulais intervenir par rapport à ce qu'a dit Yannick lorsqu'il a parlé de 48 heures, je ne suis pas d'accord avec lui, parce qu'en réalité, et M LE HIR l'a dit, il y a eu au moins pendant 24 heures durant lesquelles EDF cherchait la problématique. Déjà, ce ne sont pas 48 heures, mais 24 heures.

Ensuite, je suis d'accord avec Benoît, c'est-à-dire que, selon moi, ce ne sont pas les médias qui nous dictent la ligne, mais c'est la CLI. Et je ne suis pas d'accord avec toi.

M. le PRESIDENT.- M. LAFFORGUE-MARMET souhaite réagir par rapport aux débats qui ont lieu, et on pourra reprendre les interrogations après.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Oui, monsieur ROUSSELET, vous avez évoqué l'ASNR avec deux sujets : la manière dont l'ASNR a communiqué et la manière dont l'ASNR a géré la crise. Effectivement, il y a un certain nombre de personnels anciennement appartenant à l'IRSN et aujourd'hui faisant partie de l'ASNR, ou encore des retraités de l'IRSN, qui ont évoqué le sujet de la gestion de crise dans certains médias. Même si on ne va pas faire de la politique fiction, il est vrai que, dans ce type de situation, avant la création de l'ASNR, il est probable que l'IRSN aurait créé son centre technique de crise, parce que l'IRSN n'a jamais bénéficié d'une astreinte. L'IRSN n'avait pas d'astreinte. Et donc, le seul moyen qu'ils avaient de gréer les personnels pour gérer une crise, c'était de gréer le centre technique de crise. L'ASN – et j'ai travaillé à l'ASN quelques années avant de passer à l'ASNR – a un centre de crise et un centre d'urgence tel qu'on l'appelait à l'époque, mais on a aussi une astreinte. Vous avez donc une astreinte locale qui est en lien avec les centrales ou Orano. Vous avez une astreinte nationale avec des référents dans chacune des Directions.

Il est arrivé assez fréquemment au cours des années précédentes que l'ASN ne grée pas son centre d'urgence et que l'IRSN grée son centre technique de crise, parce que l'ASN gérait la crise. Ce n'est pas que l'ASN ne faisait rien, mais c'est que l'ASN gérait la crise via une astreinte, qui existe et qui a fonctionné toutes ces années. Aujourd'hui, vient de se créer une nouvelle autorité, l'ASNR, et cette nouvelle autorité a choisi de conserver une astreinte. Et aujourd'hui, l'ASNR a donc une astreinte comme l'ASN l'avait avant, astreinte qui regroupe également une personne de l'expertise.

Le chef d'équipe d'astreinte qui a été appelé a effectivement choisi de ne pas gréer le centre de crise, parce qu'il avait l'équipe d'astreinte pour la gérer. C'est un nouveau mode de fonctionnement pour certaines personnes. Effectivement, pour l'expertise, c'est un nouveau mode de fonctionnement. On fait partie d'une nouvelle autorité et il faut que chacun prenne en considération la façon dont fonctionne ce nouveau mode de fonctionnement.

Néanmoins, je ne dis pas que tout est parfait. La sûreté, c'est d'abord et avant tout de l'amélioration continue. Effectivement, on va voir comment on peut améliorer la communication, comment on peut améliorer l'implication de l'expertise, etc. Il y a beaucoup de choses à regarder et c'est pourquoi, en interne, nous réalisons un retour d'expérience sur cet événement, comme on le fait sur d'autres événements, par exemple avec l'Institut Gustave Roussy où, de mémoire, il y a eu un événement en mars. Chaque fois, un retour d'expérience est fait. On le fera, mais effectivement, il y a un nouveau mode de fonctionnement qui perturbe les habitudes des uns et des autres et cela peut conduire à ce genre de chose. Cependant, en tout état de cause, étant donné les éléments qu'a transmis EDF au moment de la crise, on a fait un retour d'expérience, comme je le disais, et tout le monde a convenu, que ce soient les anciens de l'expertise ou les anciens de la crise, qu'il n'y avait pas lieu a posteriori de gréer le centre de crise et que l'événement pouvait être géré par l'astreinte.

Néanmoins, étant donné les éléments que vous avez transmis, oui, on effectue notre propre retour d'expérience et on va essayer d'améliorer ces choses-là.

M. le PRÉSIDENT.- Jacques FOOS a une question.

M. FOOS.- Simplement, si on réagit, c'est que les membres des CLI vivent au milieu de la population et ils savent que l'on participe à ces Commissions. Évidemment, les gens nous interrogent en dehors des circuits, etc. C'est vrai que ce qui a quand même fait peur, c'était « Brèche dans le circuit primaire ». Déjà, on aurait dit que cela concernait le circuit RRA, même si on sait bien qu'il est branché sur le circuit primaire, on pouvait se dire qu'il était possible de l'isoler, etc., et on aurait été quand même déjà un peu plus rassuré. Mais « Brèche sur le circuit primaire »... J'ai vu des exercices qui pouvaient conduire à un accident majeur et une « Brèche dans le circuit primaire », c'était quelque chose. Aussi, quand on a ce type d'information et que l'on n'en sait pas beaucoup plus, c'est un peu compliqué vis-à-vis de la population, surtout quand on nous dit qu'il y avait tous les camions de pompiers, etc.

À mon avis, on n'a pas communiqué l'information comme on aurait dû le faire. Évidemment, comme l'a dit Yannick ROUSSELET, il ne faut pas non plus que les gens croient que l'on essaye de les rassurer, mais il faut dire la vérité et ce n'était quand même pas aussi dramatique que ce que l'on aurait pu penser au départ. Et c'est vrai qu'à ce sujet, nous, les membres des CLI, nous nous sommes retrouvés orphelins vis-à-vis de la population. C'est pourquoi il faut que l'on prête attention à cela.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. On va clore ce point... ou alors rapidement, parce que vous savez qu'il nous faut aussi parler de l'EPR. M. BRISSET, allez-y, mais rapidement, et je donnerai ensuite la parole à M. CROCHEMEORE.

M. BRISSET.- Je prends la parole en tant que Franck BRISSET, maire de Flamanville. Pour revenir effectivement sur cet événement, très vite j'ai été informé, appelé par les services de la préfecture et par EDF, même mon portable était éteint. J'ai donc pris connaissance de l'incident assez tardivement. Et de fait, concernant l'information, il y avait une inquiétude. Dès lors que l'on parle du circuit primaire, cela signifie un événement d'importance significative. Cependant, j'ai été effectivement très vite rassuré et, dans tous les cas, j'ai été tenu informé régulièrement, parce que les investigations étaient en cours.

Je pense qu'il ne faut pas multiplier tous les canaux d'information, qu'il ne faut pas aller dans tous les sens, parce qu'il faut surtout pouvoir véhiculer, je pense, une communication juste et dans les bons délais. Très vite, j'ai été appelé par un média local. Ne disposant pas de toutes les informations, je leur ai dit de se porter vers l'exploitant et vers les autorités de la préfecture. À mon niveau, je ne suis pas chargé de communiquer sur ce type d'événement.

Ensuite, je vais revenir sur la partie technique, parce qu'effectivement, par rapport à la source de l'événement, il y a eu des analyses avec, notamment, le retour d'expérience sur les mesures vibratoires qui va se poursuivre. Je voulais quand même revenir sur les moyens de détection qui sont à l'origine de la déclaration de l'événement, du début des choses, et qui mobilisent tout de suite des moyens de secours, les pompiers, parce que l'on ne sait pas faire la différence entre une détection d'incendie et une détection de fuite vapeur. Et la question que je pose : est-ce qu'il y a aujourd'hui une réflexion sur une mesure qui permettrait de discriminer et d'éviter ce temps de latence qui aboutit au fait que l'on mobilise un certain nombre de moyens d'intervention, alors que l'on pourrait peut-être mobiliser plus précisément et tout de suite d'autres moyens.

M. le PRESIDENT.- C'est une très bonne question, Franck, et on va essayer de te répondre rapidement.

M. LE HIR.- Il n'y a pas eu de latence. C'est effectivement là le message essentiel. Il y a eu une gestion en parallèle du volet incendie et du volet début de fuite primaire identifié comme étant anormal. Je vous l'ai dit, il y a eu l'analyse de la gestion de l'événement qui a été menée aussi bien par l'ASNR que par nos services centraux. Ils ont considéré que notre conduite avait été adaptée. C'est-à-dire qu'il y a eu l'application des procédures associées à la détection d'incendie, donc dans le document d'orientation initiale, ce qui a conduit à appeler les équipes du SDIS. Et, en parallèle, il y a eu l'application des procédures qui étaient aussi relatives au volet Intégrité du circuit primaire. Il n'y a pas eu de latence, il y a eu de l'efficacité.

Il faut savoir, par exemple, qu'à la suite de l'affaire corrosion sous contrainte, dans le cas de la surveillance permanente des centrales, on a justement un critère sur la notion d'alarme incendie détectée dans le bâtiment réacteur qui peut être associée à un défaut d'intégrité du circuit primaire. Cela fait partie justement de l'exploitation « Classique » de pouvoir détecter un début de fuite du circuit primaire via un détecteur incendie, du fait de la vapeur associée générée et au fait que l'on est à 155 bars dans le circuit primaire. C'est une situation logique et je ne pense pas qu'il y ait de retour d'expérience à faire sur ce point, parce que cela fait partie des modalités de détection d'un problème d'intégrité du circuit primaire.

M. CROCHEMEORE.- Bonjour. Aujourd'hui, M. LE HIR nous dit que le circuit normal d'appoint avait été suffisant pour compenser la fuite. Si cette information avait été diffusée par EDF sans délai, cette information éminemment rassurante, cela aurait été beaucoup plus facile pour la CLI et les membres de la CLI. Je pense que M. LE HIR le savait dans les minutes ou les quarts d'heure qui ont suivi l'incident. Si cette information rassurante avait été diffusée par les services de communication d'EDF, tout aurait été simplifié pour nous tous.

Cependant, évidemment, quand il y a une crise, ce qui compte c'est la crise, ce n'est pas la communication, mais il y a des services accessoires de communication qui auraient peut-être pu dire « Il faudrait peut-être rassurer les gens aussi vite que possible ».

M. LE HIR.- Déjà, quand on est dans la crise, c'est moins facile que d'expliquer ensuite ce qui s'est passé. Quand on est dedans, avec des alarmes incendie, des camions de pompiers qui sont sur site, avec un problème de delta entre l'appoint et la décharge... Il faut aussi que l'on parvienne à construire une idée

mentale de ce qui se passe au niveau du circuit primaire et cela prend quand même un certain temps. Si je reprends l'expression utilisée par M. ROUSSELET « On savait tout de suite que les pompiers étaient inutiles » : non, on a maintenu les pompiers jusqu'à plus de 15 heures sur le site, parce que le temps que l'on confirme l'absence de feu, et c'était le test important, il fallait quand même avoir le temps d'instruction nécessaire pour pouvoir justement caractériser ce qui se passait.

Concernant votre question sur l'appoint et le volet communication, nous aussi, nous allons être dans cette logique de retour d'expérience. Cette notion de REX est essentielle. On en a fait un dès la semaine dernière avec les services de la préfecture et il était très intéressant, parce qu'effectivement, on a eu une désynchronisation assez rapide entre les services de la préfecture et l'exploitant, du fait que l'on n'avait peut-être pas les bons numéros à appeler, etc. Du coup, on a rencontré une difficulté de mise en relation dès les premières minutes de l'événement, et très rapidement, comme vous l'avez dit, quand le SDIS est appelé, tout le monde le sait, notamment les services de la préfecture, le ministère, avec un besoin d'information pour se rassurer ou bien déclencher le centre de crise opérationnelle départemental. Il y a eu des difficultés d'appels entre les uns et les autres. On en a dressé le retour d'expérience et, du coup, on a défini des modalités permettant justement de s'améliorer dans la communication entre EDF et la préfecture, de façon que l'un et l'autre puissent rassurer les différentes entités locales, notamment les mairies de proximité, plus rapidement que ce que l'on a pu faire.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, monsieur LE HIR. Justement, on parlait de l'État, on parlait de la préfecture, alors, Monsieur RAMPON, je vous laisse la parole, parce que vous vouliez dire un mot.

M. RAMPON.- Merci, monsieur le président, mais M. LE HIR. vient de spoiler le point que je voulais faire. Je voulais être rassurant dans un premier temps sur le fait que la préfecture a bien évidemment été dans la boucle de tout cela. On n'en a toujours pas parlé, mais il n'empêche que nous étions dans la boucle. On a eu une information. Concernant cette information, peut-être quelques perfectionnements sont-ils nécessaires en termes de rapidité, mais, honnêtement, tout le monde l'a eue. Toutes les personnes qui comptent s'agissant de l'information, elles l'ont eue : le préfet, le sous-préfet – c'était une sous-préfète de permanence – et le sous-préfet de l'arrondissement. On a donc reçu l'information assez rapidement.

Quant à l'information que l'on avait sur le circuit primaire a créé pour nous une alarme. Cette alarme consiste simplement à se dire que c'est potentiellement un sujet qui peut être sérieux, mais on ne sait pas

s'il est sérieux ou pas, parce qu'on laisse les experts à la commande des opérations nous renseigner. Ce qui a été fait, et cela a été décidé et validé par le préfet, c'est d'armer le COD. C'est un mode réflexe que l'on a. C'est le Centre départemental de gestion de crise qui s'arme, parce que, si on devait régler et gérer une crise, eh bien, il vaut mieux avoir tout le monde sous la main assez rapidement. Créer un COD, cela veut dire qu'il s'agit d'un événement qui nous paraît sérieux et qui peut effectivement déboucher sur une crise, mais déjà, cela ne veut pas dire déjà que c'est une crise, mais cela veut dire que l'on sera en capacité de passer en mode de crise si jamais on a la confirmation que l'on passe en mode de crise. Sachant qu'il n'y avait pas de PUI et qu'il n'y a jamais eu de PUI, le COD a été fermé très rapidement.

Ce que je voulais également dire : quand on a de la communication de crise... On a de l'information et de la communication de crise, et ce n'est pas la même chose. Je crois qu'il faut bien distinguer les deux. S'il doit y avoir de la communication de crise, sachez bien que le préfet, tout de suite, va communiquer sur la crise. Ainsi, s'il n'y a pas eu de communication sur la crise, c'est qu'il n'y avait pas cette information-là. Cependant, c'est vrai que, potentiellement, la présence des camions de pompiers crée une certaine anxiété, c'est tout à fait légitime, et on en a discuté, mais le sujet n'était pas considéré comme étant un sujet de crise et c'est pourquoi il n'y a pas eu cette communication-là. Pour autant, nous étions tous en contact. J'ai eu M. BRISSET au téléphone, on a échangé les numéros de téléphone, on a bien communiqué entre nous. Il s'agissait de communication. Ensuite, bien évidemment, c'est l'industriel, c'est EDF qui va donner les éléments techniques qui vont permettre d'éclairer plus avant le sujet.

Voilà ce que je voulais dire, monsieur le président.

M. le PRESIDENT.- Merci, monsieur le Sous-Préfet, merci beaucoup. Justement, on parlait du Centre opérationnel départemental qui a été mis en route... En attendant que cela soit branché, il y a une question du public.

M. HEDOUIN.- C'est très court, mais c'est juste pour réagir : selon moi, à un moment donné, l'absence de communication ne veut pas dire pour le public qu'il ne se passe rien, je ne peux pas laisser dire cela. C'est-à-dire que ce n'est pas parce que l'on ne communique pas que la population va se dire « C'est bon, c'est sous contrôle, il ne va rien se passer ». Au contraire, à un moment donné, il faut absolument qu'il y ait une communication pour éviter que l'on ait un manque de confiance vis-à-vis des canaux officiels. On en discutait avec mon voisin, et justement, le manque de communication est ce qui crée la suspicion permanente

sur la filière. Je ne sais pas combien de fois il faudra le répéter, mais il faut vraiment être plus transparent et mieux communiquer. Et cela, ce n'est pas un argument d'antinucléaire. Certes, je le suis, mais ce n'est pas un argument provenant d'un antinucléaire. Globalement, cela sert tout le monde et il faut bien que l'on se mette d'accord là-dessus. On ne peut pas se dire que s'il n'y a pas eu de communication de crise, s'il n'y a pas eu d'information de crise, cela signifie qu'il n'y a pas crise. Non, il faut concevoir une information pour dire : « Effectivement, il se passe ceci, il se passe cela, et c'est sous contrôle, parce que, sinon, on sait très bien que cela va être soumis à interprétation, à éventuellement diffusion sur des réseaux sociaux. Vous savez très bien que, maintenant, il y a des *fake news* dans tous les sens et que cela peut aller très vite, et après l'épisode, on aura ainsi laissé des marques dans la population locale sur le fait que, effectivement, la filière n'est pas transparente. Je pense que c'est important de communiquer.

M. RAMPON.- Oui, bien évidemment, mais vous avez peut-être mal compris mon propos. Mon propos consistait à dire qu'il n'y avait pas eu de gestion de crise et qu'il n'y a donc pas de communication de la préfecture sur la partie touchant à la gestion de crise. Cela ne veut pas dire que l'information n'était pas nécessaire, mais ce n'était pas nous qui devions communiquer l'information. D'accord ? Je pense que l'événement du COD est passé totalement inaperçu pour tout le monde. Je voulais seulement dire que la préfecture était dans l'accompagnement, dans le suivi et, bien évidemment, elle n'a pas eu à communiquer à propos d'un événement sur lequel elle n'avait pas à communiquer. Néanmoins, cela ne veut pas dire effectivement qu'il n'y a pas d'information. À ce propos, on est très clair avec l'autorité EDF qui gérait le suivi de cet événement.

Notre rôle, ce n'est pas de faire de l'information et de partir dans tous les sens, mais c'est de communiquer et, justement, si on communique, cela signifie qu'il y a un sujet. Cela ne veut pas dire que, si on ne communique pas, on cache quelque chose. Bien évidemment et fort heureusement.

M. le PRESIDENT.- Comme vous dites, Monsieur RAMPON, personne ne s'est intéressé à la mise en branle du COD, mais on va s'y intéresser tout de suite.

5. Quelle est la procédure de déclenchement du Centre Opérationnel Départemental (COD) ? (Préfecture)

M. DERETTE.- Exactement, on va faire assez court, puisque l'on a déjà pas mal avancé sur les horaires. Du coup, concernant la mise en œuvre du Centre opérationnel départemental, très clairement, on

va voir comment cela se met en œuvre, comment cela s'articule avec, notamment, le CNPE. Il faut savoir que, réglementairement, le Centre opérationnel, comme l'a dit M. le sous-préfet, il est à disposition du préfet, qui l'active principalement selon sa volonté pour gérer les situations de crise. Il faut savoir que, pour le CNPE, ce Centre opérationnel est mis en œuvre selon certains critères et certains cas prévus dans le Plan particulier d'intervention.

À propos de l'organisation de cette gestion de crise au niveau départemental, on va retrouver plusieurs entités, publiques principalement, mais également privées. Et dans le cas, par exemple, d'une gestion de crise sur le risque nucléaire, on intégrera, par exemple, l'ASNR, qui n'est pas présente en permanence et qui ne fait pas partie des entités qui sont présentes pour tous les cas de gestion de crise.

Concernant cette organisation, ce qui est également important, c'est l'articulation entre le Centre opérationnel départemental et l'opérateur. Ce petit schéma permet de voir les différents cercles et l'organisation entre l'articulation du Centre opérationnel et, notamment, l'organisation des Centres de crise et de la gestion de crise sur les CNPE. On peut voir que, systématiquement, sur chaque cercle, on va avoir une mise en commun qui sera permanente, comme pour le cas que l'on a rencontré le 22 mars dernier.

À propos de la phase opérationnelle, dans le PPI, quand vous regardez bien, on retrouve ce schéma qui est vraiment la base du travail sur le volet gestion de crise entre EDF et les autorités. Du coup, notre Centre opérationnel départemental, c'est un maillon de la chaîne de la gestion de crise, puisque, comme vous pouvez le voir, on va partir d'un point local qui va transmettre très clairement tout ce qui va venir de l'opérateur, pour prendre le cas du 22 mars, et puis qui sera remonté au niveau des actions centrales. En ce qui nous concerne et concernant ce cas-là, comme l'a dit M. le sous-préfet, cela a été très rapide, puisque le Centre opérationnel a été créé par anticipation, mais en cas de nécessité, ce Centre va servir également de relais pour faire remonter les informations aux autorités et pour effectuer les demandes de moyens nécessaires pour pouvoir répondre à la crise.

Je ne sais pas s'il y a des questions sur ce point ?

M. le PRÉSIDENT.- Elles seront posées juste après.

M. DERETTE.- Cela a été mis en place, comme l'a dit M. le sous-préfet, par anticipation. Quand on a eu l'appel, et c'est moi qui ai reçu l'appel, j'ai alerté la sous-préfète d'astreinte, et la décision a été prise par

anticipation de déclencher et d'ouvrir le Centre opérationnel, pour commencer à pouvoir travailler et pour anticiper sur une potentielle gestion de crise.

M. le PRÉSIDENT.- Entendu. Yveline DRUEZ a une question.

Mme DRUEZ.- Justement, je trouve que c'est intéressant que vous l'ayez convoqué ce jour-là, même si cela a été assez éphémère, parce qu'il s'avère que c'était un samedi et, justement, on peut se demander si une gestion de crise se gère en week-end comme elle se gère en semaine. Je trouve que c'est intéressant, parce que, tout à l'heure, j'ai entendu quelqu'un qui disait : « On a eu quelques soucis avec les numéros, parce que l'on n'avait pas forcément les bons numéros », etc. Effectivement, c'est vrai que s'agissant de Cherbourg, de la zone de Cherbourg, de la centrale de Cherbourg, on a plutôt tendance à appeler le sous-préfet de Cherbourg. Dans le cas présent, il s'avère, vous l'avez dit, que c'était une sous-préfète qui connaît peut-être moins le sujet, bien que l'on connaisse tout quand on est haut fonctionnaire de l'État. Cela étant, elle connaît peut-être un peu moins le sujet si elle est à Granville ou à Coutances.

C'était une petite question portant sur la gestion de crise en week-end et en semaine.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Yveline, justement, a été appelé dès le samedi midi.

M. RAMPON.- Ce sujet, c'est 24 heures sur 24. Les sous-préfets qui montent la permanence sont des personnes qui savent de quoi elles parlent. La sous-préfète qui a géré l'événement était particulièrement compétente pour gérer l'événement. Quand j'ai eu l'information, je lui ai dit que je me mettais à sa disposition si elle avait besoin de quoi que ce soit. On ne m'a pas mobilisé. Elle n'était pas à Coutances ou ailleurs, mais elle était à Saint-Lô et elle a déjà géré des événements nucléaires. Nous avons tous cette spécificité de posséder des compétences dans le domaine nucléaire et, en général, on sait de quoi on parle.

Pour vous rassurer, c'est la même chose que ce soit un samedi, un dimanche ou un jour férié. C'est tout le temps. Il y a tout le temps quelqu'un qui est de permanence. Il y a même un système de redondance à notre niveau, les directeurs du nucléaire le comprendront : il y a toujours une personne qui peut être jointe derrière une personne qui ne pourrait ne pas être jointe.

Mme DRUEZ.- Monsieur le sous-préfet, cela ne concernait pas que vous, parce que, je l'ai dit, l'État est présent 24 heures sur 24. Cela concernait aussi l'exploitant, la question de la communication entre un

week-end ou la semaine. Cela concernait l'ensemble des acteurs. Je trouve intéressant que cela ait eu lieu un samedi, parce que cela permet effectivement de faire quelques vérifications.

M. LE HIR.- Nos procédures sont applicables en permanence. Effectivement, on a les annuaires de crise. Tout à l'heure, j'ai effectivement dit qu'il y avait un retour d'expérience qui a été réalisé avec la préfecture concernant les numéros de téléphone, mais c'est pour être encore plus rapide. On est parvenu à se contacter, à se synchroniser. Le préfet m'a appelé le samedi après-midi et il n'était même pas 15 heures. Ce que l'on vise, c'est à atteindre l'excellence, aussi bien en exploitation qu'en communication.

C'est important de faire ce retour d'expérience avec les services de la préfecture, pour justement bien recaler les acteurs. Du coup, de notre côté, on a intégré les éléments que l'on a partagés avec la préfecture dans nos procédures, justement dans les fiches Réflexe, de façon à être encore meilleurs. Et on est parvenu à communiquer largement avec la préfecture.

M. le PRESIDENT.- On a fait le tour du sujet. Du moins, même si on n'a pas fait le tour, on est en voie de progression pour essayer d'avancer. On avance en marchant et en marchant ensemble. C'est ainsi que l'on parviendra à s'améliorer si y a d'autres événements, ce que, bien sûr, on n'espère pas du tout.

6. Point sur les événements significatifs de niveau 0 et de niveau 1 – Flamanville 3 (Exploitant - ASNR)

M. le PRESIDENT.- On va passer à l'EPR, à Flamanville 3, d'abord avec M. HEINFLING, pour le point habituel sur les événements significatifs et puis, surtout, vous allez nous dresser ensuite l'actualité complète de l'EPR. Merci beaucoup.

M. HEINFLING.- Merci et bonjour à toutes et à tous.

Concernant les événements significatifs, un premier point positif : nous n'avons pas eu d'événement significatif de niveau 1 depuis la dernière CLI. Vous avez comme d'habitude le site sur lequel vous pouvez trouver toutes les déclarations et les éléments techniques sur les ESS de niveau 0, événements qui ont été déclarés pour la période.

Le deuxième point positif est que, pour la période du 1er janvier jusqu'à aujourd'hui, donc à peu près cinq mois, nous avons divisé par quatre la fréquence de nos événements par rapport à la période de durée équivalente, celle de mai à décembre 2024. En particulier, nous n'avons aucun événement depuis à peu près six semaines alors que nous avons procédé à beaucoup d'opérations de démarrage et d'essais qui étaient sensibles. Cela veut dire que nos plans d'action, de rigueur d'exploitation, portent leurs fruits, que nous progressons significativement en professionnalisme d'exploitant nucléaire.

Cependant, nous restons quand même très concentrés et très vigilants. On détecte quand même des non-qualités d'exploitation ou de maintenance qui, même si elles n'amènent pas d'événements, montrent que l'on a encore beaucoup de progrès à faire. Cela étant, les signaux sont très positifs quant à notre progression en maîtrise. Voilà à propos des ESS.

7. Point sur la prolongation de l'arrêt de l'EPR de Flamanville 3 (Exploitant)

• La main-d'œuvre sur site était-elle suffisante ?

M. HEINFLING.- Avant de faire un zoom sur trois points d'actualité, un petit point d'avancement général dans la progression du démarrage. À la suite de l'arrêt que nous avons réalisé, et durant lequel nous avons traité un certain nombre de sujets, sur lesquels je vais revenir plus en détail, nous avons pu reprendre les opérations de démarrage et nous avons pu avancer significativement dans le programme, en passant successivement les paliers à 30 % de puissance nucléaire, à 40 % de puissance nucléaire et à 50 % de puissance nucléaire, et en réalisant beaucoup d'essais à chacun de ces paliers, et puis des contrôles de comportement du cœur, des mesures assez détaillées du fonctionnement du cœur. Nous allons poursuivre ce programme de démarrage avec la même rigueur, avec la même attention et, surtout, en ne faisant aucune impasse sur l'ensemble des critères que nous avons à tester.

Lors de la dernière CLI, notre réacteur était à l'arrêt, vous vous en souvenez. Nous finissions, nous avions pratiquement terminé de traiter un sujet sur les échangeurs EVU/SRU, sur lesquels on avait un critère qui n'était pas respecté. Cela nous a donc conduits à réaliser des inspections et des mesures de traitement pour retrouver les capacités de ces échangeurs.

Ensuite, mais on en avait discuté lors de la dernière CLI, à ce moment-là, on avait détecté de mauvais fonctionnements d'une sonde de température à l'intérieur d'un doigt de gant du circuit primaire, ce qui nous amenait à suspecter une inétanchéité de ce doigt de gant, comme nous en avions déjà connu un quelques mois plus tôt. Nous avions décidé de prolonger l'arrêt pour démonter ce doigt de gant, inspecter la sonde et éventuellement le remplacer. C'est ce que nous avons fait, c'est la première raison pour laquelle nous avons prolongé notre arrêt. Nous avons complètement démonté et remplacé ce doigt de gant. Comme c'était une sonde de réserve, c'est-à-dire que l'on en a plus qu'il est nécessaire, cela n'a pas été remplacé par un doigt de gant avec une sonde, mais par un bouchon.

Lors de cette dernière CLI, on avait également évoqué le sujet du comportement des paliers de la turbine, paliers qui présentaient dans certaines conditions de fonctionnement, en particulier avec un vide intéressant pour les performances de la tranche, des échauffements qui n'étaient pas problématiques à court terme, mais pour lesquels on allait devoir réaliser des réglages. On cherchait à savoir quand était le meilleur moment pour faire ces réglages. On pouvait continuer à progresser dans notre programme de démarrage, mais on savait qu'à un moment on devrait s'arrêter pour démonter ces paliers et intervenir dessus. Finalement, quand on a préparé l'opération de remplacement des doigts de gants, entre la mobilisation nécessaire des ressources, le délai nécessaire pour la livraison de la pièce de rechange... Concernant ce bouchon, même si le terme « Bouchon » peut paraître assez simple, cela porte quand même sur le circuit primaire et c'est extrêmement qualifié et c'est soumis à énormément de contrôles. On avait donc finalement quelques semaines d'attente avant de pouvoir réaliser l'opération. Comme nos partenaires d'ARABELLE étaient prêts pour intervenir sur ces paliers de la turbine et comme les conditions étaient compatibles dans l'état de ce facteur, on a décidé de réaliser également cette intervention durant cet arrêt et c'est la deuxième raison pour laquelle on a été encore un petit peu plus loin dans la durée de cet arrêt.

On a réalisé cette intervention et il s'agissait vraiment d'un réglage. Vous voyez les paliers, c'est ce que nous avons ici et c'est ce qui soutient l'arbre de la turbine, à différents endroits entre les corps de la turbine et également entre les corps de la turbine et l'alternateur. Il s'agissait d'intervenir ici sur les réglages via ces cales, ce qu'on appelle les « Cales inférieures », qui ressemblent à cela. C'est un peu la même chose que lorsque vous allez chez un garagiste, il y a des réglages à faire. Ce sont des cales presque micrométriques. Dans le cas présent, il s'agissait de positionner des cales avec un réglage beaucoup plus fin. Cela se joue sur quelques dixièmes de millimètre. Les équipes d'ARABELLE avaient analysé et préparé

les cales nécessaires. Comme cela se passe tout en dessous, il a fallu démonter tous ces corps de turbine, démonter les parties supérieures du palier pour positionner les cales, puis refermer tout cela.

C'est donc une opération qui a demandé quand même plusieurs semaines au total. Ensuite, on a complètement requalifié la turbine et on a donc pu la relancer. Ainsi, on a pu vérifier le bon comportement de ces paliers avec différents niveaux de vide au condenseur, puisqu'on avait vu que ces échauffements étaient sensibles à ce vide au condenseur, et également avec différents niveaux de puissance. Aujourd'hui, au niveau de 50 % de puissance, on a des comportements de ces paliers qui sont revenus tout à fait dans la conformité de ce que l'on attendait. On continuera à les surveiller quand même pour être sûr que ces corrections ont été suffisantes, mais en tout cas, pour le moment, il est très encourageant que l'on ait placé ce sujet derrière nous.

On avait terminé notre arrêt, et puis, comme cela nous arrive régulièrement, on rencontre quand même quelques réglages nécessaires ou quelques maintenances nécessaires sur des équipements, et lorsque l'on a fait le bilan pour pouvoir redémarrer complètement l'installation, on s'est aperçu que l'on avait un mauvais fonctionnement de l'un des quatre détendeurs du circuit d'échantillonnage du circuit primaire, donc le circuit REN. On est donc intervenu sur ce détendeur, on a diagnostiqué et on a finalement identifié ce à quoi on s'attend toujours en phase de démarrage, c'est-à-dire des poussières agglomérées qui ont formé une sorte de petite pâte. On appelle cela des boues, mais c'est une petite pâte, qui, dans ces détendeurs, des mécaniques très fines, puisqu'il s'agit là de tout petits circuits... Il s'agit de maintenir en aval du détendeur un débit et une pression constante, et ce sont des débits et des pressions très faibles, pour ensuite faire fonctionner toutes les chaînes d'échantillonnage, toutes les chaînes de mesure, et elles sont calibrées sur ce débit. C'est une mécanique très fine et elle s'est vite enrayée avec ces débris, qui sont des débris que l'on a analysés et qui proviennent de saletés issues de la phase de construction.

On a beau avoir complètement purgé tous nos circuits avant le démarrage, c'est difficile d'avoir complètement sécurisé le fait que l'on avait tout nettoyé. Il en restait et c'est ce qui s'est passé sur ce détendeur. On a préféré changer complètement le détendeur puisqu'on avait la pièce de rechange et on l'a donc remplacé. Cela nous a fait perdre encore un petit peu de temps pour la fin de l'arrêt, mais on a pu ensuite reprendre complètement notre programme de démarrage, comme je vous l'avais dit avant.

Concernant cet arrêt, on a traité beaucoup de sujets, mais ce sont là les trois principaux, ceux qui ont été vraiment dimensionnants dans la durée. On en a profité pour régler un certain nombre de matériels sur lesquels on avait identifié des réglages nécessaires. On a pratiqué à peu près une cinquantaine d'interventions. Ces sujets sont donc tous derrière nous désormais, ce qui nous a permis ensuite d'enchaîner les opérations jusqu'à 50 %.

Ce que l'on prépare actuellement, c'est un essai dont je vous parlais à chaque fois quand je présentais le programme d'essais. Ce sont les essais de Basculement de sources, que l'on appelle BAS 108. C'est un essai très dimensionnant qui consiste à couper toutes les alimentations externes électriques du réacteur, donc à le couper de ses alimentations par le réseau, et à vérifier en particulier que les groupes générateurs diesel de secours prennent le relais, que tous les relais à l'intérieur du réacteur s'enclenchent comme prévu pour réalimenter les matériels à partir des diesels de secours, que le réacteur se mette bien en situation d'arrêt automatique et puis de faire prendre par notre conduite une posture de conduite incidentelle, pour ramener le réacteur et maintenir le réacteur en situation sûre à l'arrêt. C'est un essai qui s'est préparé de longue date, depuis à peu près deux ans, puisque c'est un essai très dimensionnant. C'est l'essai le plus dimensionnant qui reste devant nous dans le programme d'essais.

On avait réalisé un essai similaire, BAS 106, pendant la phase avant le chargement du cœur. C'est un essai similaire, mais cette fois, les conditions sont différentes, puisque le cœur est chargé, le cœur est divergé et puis le réacteur est coupé. C'est un essai qui se fait à 25 % de puissance. On a donc dans un premier temps baissé le réacteur à 25 % de puissance. Cet essai est prêt, nous sommes prêts, nos équipes sont prêtes. On n'a pas pu encore le démarrer, parce qu'on discute en ce moment avec les représentants du personnel autour d'un mouvement social des équipes de conduite. On dialogue au quotidien avec eux. Hier, on a mis des propositions sur la table, propositions qui vont être soumises par les représentants du personnel cet après-midi, via une assemblée générale du personnel, et on espère que nos propositions répondront à leurs attentes et que l'on pourra redémarrer le programme. Cela fait quelques jours que l'on a ce dialogue, mais il n'y a rien d'anormal, il s'agit des modalités d'organisation du roulement 3X8 des équipes de conduite. On espère pouvoir répondre à leurs attentes et redémarrer rapidement. Nous sommes prêts pour cet essai et, bien sûr, on vous tiendra informés de l'enclenchement et des résultats.

Un autre point à propos duquel je voulais vous informer, mais vous avez peut-être vu passer une dépêche que l'on a transmise à ce sujet : vous savez que l'on partage avec tous les autres exploitants d'EPR,

ceux qui ont réalisé leur programme de démarrage avant nous, en particulier, tout le retour d'expérience d'exploitation pour éventuellement tenir compte de ce qu'ils ont vécu et corriger cela, corriger ce qui est nécessaire pour que nous ne rencontrions pas les mêmes aléas. Ces ajustements touchent en particulier le cœur combustible et on a, en particulier, tenu compte de tout le REX international sur le comportement du cœur. On en avait déjà parlé, c'est ce qui nous a amenés à adapter notre premier cœur pour le premier cycle du réacteur EPR.

Tous les phénomènes qui ont amené à observer des inétanchéités sur un réacteur en démarrage ont été analysés, partagés, avec eux y compris. On les a également partagés avec l'ASN. Ce que l'on a bien compris dans ce qui s'est passé, c'est que l'irradiation du cœur a un effet de renforcement des matériaux vis-à-vis des mécanismes qui sont en jeu dans ces inétanchéités. Cette irradiation renforce la résistance des matériaux vis-à-vis de ces mécanismes. Plus les assemblages sont éloignés du centre du cœur, moins ils sont irradiés, donc moins ils bénéficient de ce mécanisme. C'est la raison pour laquelle, s'agissant du cœur sur lequel cela s'est produit à l'international, ce sont vraiment les assemblages à la périphérie qui ont présenté des inétanchéités, ce qui nous a amenés à modifier notre premier cœur, à utiliser pour le démarrage des assemblages dits « Renforcés ». Quand on dit « Renforcés », cela signifie que les matériaux ont subi un traitement, ce que l'on appelle un « Recuit », qui, finalement, reproduit la même chose que les effets des irradiations. Ces mesures sont suffisantes pour le premier cycle, on n'en a aucun doute, on le voit, on le constate, on ne rencontre aucune difficulté et on sait que l'on peut aller au bout du premier cycle.

En revanche, la communauté des experts, donc la communauté de tous les experts combustibles qui travaillent sur tous ces EPR, a quand même identifié que notre démarrage est très progressif et que, finalement, les assemblages qui sont plus au cœur ne vont peut-être pas bénéficier suffisamment de l'effet des irradiations pour être suffisamment résistants durant le deuxième cycle. En tout cas, il n'y a rien de confirmé, mais ils nous recommandent, pour éviter de rencontrer des difficultés durant le deuxième cycle, et en particulier en fin de deuxième cycle, d'utiliser des assemblages de même nature que ceux que l'on a mis à la périphérie plus au centre du cœur. C'est la décision que nous avons prise et c'est pourquoi, à l'issue de la VC1, à l'issue de notre premier arrêt, on rechargera notre cœur avec des assemblages du même type que ceux que l'on avait en périphérie, et de façon beaucoup plus importante que ce que nous avions fait pour le premier cycle.

Normalement, le deuxième cycle devrait se passer avec des vitesses et des montées en puissance tout à fait rapides, qui feront que les assemblages non renforcés bénéficieront de l'effet de l'irradiation. On ne sera pas obligé de reproduire ce renouvellement du cœur pour le troisième ou le quatrième cycle. On aura simplement des rechargements classiques par tiers de cœur.

Je voulais vous informer de cette décision qui va nous amener à ces opérations de rechargement. Voilà pour ce qui concerne l'actualité de Flamanville 3.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, monsieur HEINFLING. Est-ce qu'il y a des questions ? M. LABROUSSE a la parole.

M. LABROUSSE.- Merci beaucoup. Merci beaucoup, monsieur, pour ces informations. La première question concerne la turbine. Il n'y a plus de problème, la turbine fonctionne correctement. Vous avez atteint les fameux 80 millibars de vide au condenseur. Et donc, vous avez atteint le rendement optimal que vous recherchiez. Quelle est l'amélioration de rendement que vous recherchiez et que vous avez donc obtenue ?

M. HEINFLING.- Avant cette intervention, on était obligé de fonctionner avec un vide de 70 millibars, ce qui n'est pas mauvais et on a beaucoup de réacteurs du parc qui fonctionnent à ce niveau de vide, mais on savait que la qualité de notre condenseur nous permettait d'aller plus loin et nous permettrait d'atteindre 20 millibars. On peut améliorer le rendement significativement en passant à 20 millibars. On a testé la turbine après correction à 20 millibars et les conditions sont satisfaisantes. Cependant, on n'a atteint que 50 % de puissance, mais on va continuer à surveiller cela pour nous assurer que l'on peut continuer à fonctionner avec cette qualité de vide à tous les niveaux de puissance. Sinon, on adaptera un petit peu le vide, mais on restera quand même avec un vide sur l'EPR, ce qui est quand même très bon par rapport à la moyenne des vides aux condenseurs du parc.

M. LABROUSSE.- Ma question : qu'est-ce que l'on recherche ? On gratte le pour cent de rendement global ?

M. HEINFLING.- Oui, ce n'est pas la révolution, cela se joue sur quelques dizaines de mégawatts.

M. LABROUSSE.- Quelques dizaines de mégawatts sur 1600 ?

M. HEINFLING.- Voilà.

M. LABROUSSE.- D'accord, ce n'est pas la révolution. Puis-je poser deux autres questions, s'il vous plaît ? Concernant le changement de combustible, vous le projetez sur le premier arrêt de cycle. Dans combien de temps est-il programmé ?

M. HEINFLING.- Une fois que l'on a atteint le 100 % de puissance, on va fonctionner pendant à peu près 12 mois. Aujourd'hui, l'arrêt, on le projette durant l'été 2026.

M. LABROUSSE.- Vous allez changer pratiquement l'entièreté du cœur. Il y a 241 assemblages, dont 64, je crois, avaient été modifiés pour tenir compte du phénomène d'usure des ressorts, mais aussi de corrosion, j'imagine, c'est-à-dire que ces nouveaux assemblages comportaient aussi un nouveau type de gainage, si j'ai une bonne mémoire. Dans les approvisionnements que vous faites actuellement, c'est-à-dire les nouveaux assemblages, combien d'assemblages remplacez-vous et qu'est-ce que cela coûte ? Que deviennent les anciens assemblages et que sont les nouveaux ? C'est une opération qui est quand même très importante. Sur les 141 assemblages, combien d'entre eux sont-ils recyclés ou recyclables, et combien sont entièrement nouveaux, pour tenir compte du phénomène principal qui est le phénomène de corrosion, d'usure des ressorts, éventuellement de corrosion des gaines ? Et combien cela pèse-t-il dans le bilan économique du réacteur ?

Et une question subsidiaire : le fameux couvercle, qui devait être nouveau couvercle, est-il prêt à être installé lors du premier arrêt ?

M. HEINFLING.- Le couvercle est bien disponible, il est prêt. On est en train de préparer sa livraison sur le site, cela interviendra quelques mois avant le début de l'arrêt, puisqu'il y a des travaux de préparation de ce couvercle. D'ailleurs, on coordonne la préparation, la livraison de ce couvercle, avec la livraison des nouveaux assemblages, puisque cette livraison passe par la même zone. En ce moment, on est en train de coordonner tout cela de façon détaillée.

Ce n'est pas tout le cœur qui va être remplacé. De toute façon, dans le cadre d'un rechargement, on avait un tiers, on recharge nos cœurs par tiers, on n'a donc pas encore complètement le nouveau plan de cœurs. Cela ne relève pas de ma responsabilité, mais on va en renouveler un peu plus qu'un tiers. On sait que l'on va pouvoir réutiliser les 64 assemblages qui avaient été retirés, qui avaient été finalement remplacés par des assemblages renforcés en périphérie. Ils vont pouvoir être réutilisés au centre du cœur pour le

deuxième chargement, avec un plan qui est en train de se réaliser. Il s'agira d'un rechargement qui va bien sûr mobiliser plus de nouveaux assemblages. Pour autant, ce n'est pas tout le cœur qui est remplacé.

M. FOOS (hors micro).- la moitié à peu près

M. HEINFLING.- Je vous avoue ne pas avoir encore le plan de cœur détaillé, et puis ce n'est pas complètement entre mes mains. Le travail est réalisé en ce moment avec les équipes de la division combustibles d'EDF et c'est Framatome qui va réaliser la fabrication.

M. le PRESIDENT.- Et quelles sont les incidences financières dont parlait M. LABROUSSE ?

M. HEINFLING.- Même chose, ce n'est pas entre mes mains, ma responsabilité porte sur la sûreté du réacteur, je ne pourrais donc pas vous dire combien, mais de toute façon, on devait recharger un tiers du cœur. Il ne s'agit pas non plus de quelque chose qui est significativement différent. De toute façon, notre priorité est d'assurer la sûreté du réacteur pour le deuxième cycle.

M. ROUSSELET.- Mais concernant le coût du combustible, de toute façon, cela représente un peu moins de 5 % du prix du kWh, donc cela reste marginal.

M. LABROUSSE.- Oui, mais à propos de l'assemblage combustibles, si je reprends les chiffres qui ont été cités par la Cour des comptes, dans le rapport de 2020, c'est de l'ordre d'un million d'euros à peu près.

M. HEINFLING.- C'est l'ordre de grandeur pour un assemblage.

M. LABROUSSE.- Si on remplace la moitié du cœur, cela représente 100 à 150 millions d'euros.

M. HEINFLING.- Sachant que, de toute façon, que l'on devait en remplacer un tiers, comme c'est l'usage lors de chaque rechargement.

M. le PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a d'autres questions à la suite de l'intervention de monsieur HEINFLING ? Non ?

De notre côté, à la suite de sa dernière réunion, le Bureau en a une sur la main-d'œuvre. On voulait savoir si l'arrêt prolongé n'était pas notamment dû à une main-d'œuvre insuffisante ? Parce que, comme vous le dites, vous êtes formés, c'est un matériel nouveau, il y a toujours besoin de nouveaux

personnels et d'une ressource humaine hyper qualifiée. Est-ce que vous avez la main-d'œuvre, la ressource humaine suffisante, et idem au niveau des sous-traitants ?

M. HEINFLING.- À propos de cet arrêt, nous n'avons pas du tout été impactés par un problème de main-d'œuvre, en aucun cas. Ce qui a vraiment conduit à la prolongation de l'arrêt, d'une part, c'est le temps d'attente de la pièce de rechange pour le doigt de gant. Ce sont des pièces qui avaient été lancées en approvisionnement dès l'apparition du premier phénomène d'inétanchéité. Ce sont des pièces très sensibles en termes de métallurgie. Il se trouve que l'on était en fin de circuit d'approvisionnement et qu'il nous restait une quinzaine de jours à attendre pour obtenir la pièce. On a quand même eu de la chance. Cela se serait produit avant, on aurait attendu plus longtemps. C'est cela qui nous a conduits à prendre la décision de pratiquer l'intervention sur la turbine. L'intervention sur la turbine s'est faite exactement dans les durées prévues. Après, ce qui nous a fait perdre un peu plus de temps, parce que ce n'était pas prévu, c'est la défaillance du détendeur, mais on a eu la pièce tout de suite et l'opération s'est faite rapidement. Cependant, il fallait quand même le temps de la réaliser.

On n'a donc pas été impacté par un problème de main-d'œuvre concernant cet arrêt. Cela étant, c'est bien sûr un point qui est sensible pour l'ensemble des arrêts du parc, il y a toujours des arbitrages à faire, mais en tout cas, on n'a pas été concerné par ce point.

M. le PRESIDENT.- D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Yannick ROUSSELET a la parole.

M. ROUSSELET.- À propos de la question de disponibilité des personnels, pour bien comprendre ce qui se passe du conflit social actuel, c'est bien une question liée à des horaires, aux questions des 3/8 et à la manière dont c'est réparti ? Ce n'est pas lié au fait que ces équipes sont, on va dire, « sur-sollicitées » en cette période évidemment sensible et de pleine charge, mais – c'est juste pour essayer de comprendre – c'est vraiment une question d'organisation de cette rotation des 3/8 ?

M. HEINFLING.- Oui, c'est vraiment l'organisation de la rotation des 3/8, la gestion des plannings, en particulier entre les contraintes de services et les congés. C'est ce sujet-là qui est en discussion. Les équipes de conduite ont été renforcées il y a quelques années à la suite de nos premiers retours d'expérience sur ce qui était nécessaire pour bien exploiter l'EPR.

8. Point Informations diverses :

- **Point sur le déplacement inter-CLI**
- **Retour sur le sondage pour l'organisation d'une formation**

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup. Je vais maintenant vous communiquer quelques informations.

On termine dans les temps, c'était inespéré, mais c'est très bien.

Tout d'abord, je voulais vous dire que la CLI reprend ses voyages inter-CLI, avec la CLI Orano et la CLI Andra, les trois CLI de la Manche, et que nous allons faire un voyage avec 16 membres des CLI. Justement, M.HEINFLING parlait de l'approvisionnement, parlait de l'amont de la filière, ainsi, nous avons voulu aller un petit peu chez ceux qui sont les fournisseurs du CNPE de Flamanville, mais aussi ceux d'autres équipements nucléaires. Nous allons aller à Framatome, à Romans-sur-Isère, et puis nous irons ensuite sur le site du Tricastin. Nous rencontrerons aussi la CLI de Romans-sur-Isère. C'est un déplacement qui aura lieu du 16 au 19 juin prochains. C'est un déplacement Inter-CLI et on vous en rendra compte lors d'une prochaine CLI.

Et puis, à la suite d'un sondage réalisé auprès des membres de la CLI, il y a aussi une volonté de développer des formations, et cela va se faire à la rentrée. Ce seront des formations pour nous tous. Ce sont des formations qui ont d'abord été demandées majoritairement pour ce qui a trait au fonctionnement des centrales, sur les équipements, et à travers des formations très pédagogiques, des mises à jour toutes récentes, pour que les membres de la CLI aient vraiment un bagage technique de base. De même, un peu plus tard, une autre formation aura lieu et portera sur le circuit du combustible. C'est une formation à laquelle tous les membres de la CLI auront accès. En résumé, un voyage et des formations.

On est sur la bonne voie, sachant, bien sûr, et on l'a vu, qu'il nous reste des progrès à faire, notamment sur les retours d'expérience, comme on l'a vu après les incidents graves, du moins des incidents pas anodins, et je fais référence à celui du 22 mars. On est tout à fait d'accord pour que l'on marche tous ensemble pour s'améliorer. Vous l'avez dit aussi, monsieur LAFFORGUE-MARMET : tout cela, c'est un travail qui est à fournir en continu. La CLI a bien conscience que l'on avance en marchant, mais en marchant ensemble.

Merci beaucoup. J'ai vraiment envie de dire à propos de la fumée, que l'on ne parvient jamais à savoir ce qu'elle est exactement, sauf quand cela sort des cheminées du Vatican. (Rires).

Yannick a quelque chose à ajouter. Nous t'écoutons.

M. ROUSSELET.- Juste deux petites choses. Il va y avoir un débat sur le PNGMDR (Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs), le nouveau PNGMDR. La CNDP (Commission nationale du débat public) a été nommée, et ce sera probablement à l'automne. Je dis juste que ce serait bien de se rapprocher de la présidente de la CNDP qui a été nommée, parce que je pense qu'il serait nécessaire que la CLI soit associée au moins à une discussion avec la personne qui a été nommée dans le cadre du PGMDR, puisqu'on est concerné à travers les CLI de La Hague, du CSM. Je pense que cela vaudrait la peine que l'on regarde un peu la manière dont on va procéder.

M. le PRESIDENT.- Je suis tout à fait d'accord.

M. ROUSSELET.- Une deuxième chose. Je réitère la proposition que j'ai faite tout à l'heure, et on en discutera au Bureau : la proposition consiste, avec des volontaires de chacune des trois CLI, à étudier ensemble la manière d'établir des circuits courts de communication entre nous, de façon que l'on puisse fonctionner de manière plus... Je le fais vraiment dans un esprit constructif, et non pas dans l'idée d'attaquer le président. Il s'agit vraiment de se dire qu'entre nous, ce serait bien que l'on puisse se caler un peu sur un mode de fonctionnement, peut-être à travers des Visios communes, par exemple. En tout cas, je réitère cette proposition et il faudrait également que tu en parles aux présidents des deux autres CLI, de manière que l'on étudie une façon de procéder, parce que, lorsque se produira un incident plus grave, on se retrouvera dans une situation difficile.

M. le PRESIDENT.- Je suis tout à fait d'accord et, en effet, il s'agit de le faire dans ce même état d'esprit constructif.

Pour ceux qui veulent déjeuner, c'est au Pois Gourmand, comme d'habitude. Pour les autres, bon retour et à la prochaine fois, après les vacances.